Annual Report

1985

1986

Ministry of Culture and Communications

Ontario

87-01425/

Table of Contents

Municipal Affairs	1
Community Planning	9
Corporate Resources Management	15
Affirmative Action Program	19
French Language Services	21

Ontario

Ministry of Municipal Affairs
Ministère des Affaires municipales

777 Bay Street
Toronto, Ontario
M5G 2E5

THE HONOURABLE
LINCOLN M. ALEXANDER, Q.C., K. St. J., B.A., L.L.D.
Lieutenant Governor of the Province of Ontario

MAY IT PLEASE YOUR HONOUR:

For the information of Your Honour and the Legislative Assembly, we have the privilege of presenting the Annual Report of the Ministry of Municipal Affairs for the fiscal year ending March 31, 1986.

Respectfully submitted,

Bernard C. Grandmaître
Minister

Ontario

Office of the
Deputy Minister

Bureau de
Sous-ministre

Ministry of
Municipal
Affairs

777 Bay Street
Toronto, Ontario
M5G 2E5
(416) 585-7452

THE HONOURABLE BERNARD C. GRANDMAÎTRE
MINISTER OF MUNICIPAL AFFAIRS

SIR:

I have the honour to submit for your approval the 1985/1986 Annual Report of the Ministry of Municipal Affairs.

Respectfully submitted,

Glenn R. Thompson
Deputy Minister

Local Government Organization Branch

In broad terms, this branch has the responsibility for advising senior management and the Minister with respect to the authority and responsibility local government should be accorded in terms of its functions, its organizational arrangements and its structure. The overall objective is to promote local government that can be responsive, responsible and more easily understood.

The branch is involved both in current and topical policy formulation and advice and in longer term policy planning and initiatives. The branch also has responsibility for co-ordinating municipal legislation and carrying forward policy as it is to be expressed and introduced as legislation. Government policy on private legislation affecting municipalities is also co-ordinated by the branch.

The branch is made up of two sections: the powers and legislation section and the organization policy section. The objectives and selected current activities of each section are set out below:

Powers and Legislation.

- assesses and develops proposals to increase the effectiveness of local government and to increase its capacity to set priorities and to deliver services;
- studies existing and proposed arrangements for service delivery by the municipal sector. This includes the division of responsibility between local government and the province and between levels of local government in a two-tier system;
- examines the relationships between municipalities and other agencies in local government and makes recommendations for change;
- provides advice on the proposals of other ministries as they affect local government;
- acts as a focal point in the ministry for requests for change in legislation. (The section is informed of the status and content of all legislative proposals and liaises with other branches of the ministry);
- provides advice to senior management and the Minister on requests for public and private municipal legislation to ensure that the process for public and private legislation is well co-ordinated and effective.

Organization Policy Section.

- assists in the development of more effective local government structures, including monitoring requests from restructured areas;
- undertakes research and policy development on the organization character of local government to improve its accountability, accessibility and responsiveness to local needs and conditions;
- participates in the ministry's efforts to improve the general public's awareness of local government, including school curriculum content;
- undertakes organizational studies and liaison promoting more effective local government in northern Ontario.

The branch also co-ordinates the local government student research assistance program, which provides grants to assist students with the costs of undertaking theses, dissertations and research papers on topics related to local government in Ontario.

Municipal Finance Branch

The municipal finance branch reviews, develops and monitors policy and legislation to ensure that Ontario municipalities have an accountable fiscal framework and adequate financial capacity with respect to their revenue base, expenditure levels and cost-sharing arrangements.

The branch undertakes research, and prepares reports, policy papers and submissions for consideration by the Minister of Municipal Affairs and the provincial government. Branch representatives consult, on a regular basis, with client groups including elected and appointed municipal officials, on policy issues of mutual concern. The branch also provides liaison with other ministries and agencies on transfer payments and other provincial initiatives which have municipal finance implications.

The branch is divided into three sections: taxation policy, grants policy, and finance policy and analysis. The main functions and activities of each group are as follows:

Taxation policy. Responsible for property taxation, assessment and intermunicipal cost sharing related issues, this section

- develops and evaluates policy alternatives for implementing region, metro and county-wide property assessment practices. In 1986, the region of Sudbury was the first region to successfully implement such practices.
- develops proposals to improve the distribution of intermunicipal costs among the participating municipalities (regions, metro, counties and intermunicipal local boards).
- reviews and evaluates the status of tax exempt and other special-use properties.
- develops alternative procedures for collecting and distributing business taxes, payments-in-lieu of taxes on public as well as special-use properties, tax penalties and discounts and in-year additions to the tax roll.

Grants policy. Responsible for issues relating to the province's conditional and unconditional grants programs to municipalities and local boards, this section

- reviews on an ongoing basis the ministry's unconditional grants program to ensure the efficient and fair distribution of funds to municipalities. In 1986, the program will deliver approximately $780 million to Ontario municipalities.

Municipal Affairs field services staff give their undivided attention to speakers at their annual conference held on June 26, 1985 at Geneva Park, Orillia.

- monitors and evaluates other ministries' programs and initiatives affecting municipalities' finances.
- reviews and develops policy guidelines with respect to the ministry's special assistance program and payments in lieu of taxes on public properties and institutions.

Finance Policy and Analysis. Responsible for the broader municipal financing issues.

- monitors and develops policy guidelines relating to lot levies, sewer and water rates, local improvement charges, long and short term borrowing, debt, other long-term commitments.
- develops policy alternatives for dealing with economic development issues, municipal infrastructure needs and the special requirements of resources-based and single-industry communities. In the fall of 1985, the branch prepared a report on municipal infrastructure requirements throughout Canada for the provincial ministers of municipal affairs. In early 1986, the branch prepared a study update of the financial impact of the Hemlo gold field development on neighboring municipalities.
- forecasts municipal government expenditures and revenues and analyses municipalities' economic and financial bases. The branch publishes an annual review of municipal government financial performance titled Local Government Finance in Ontario.
- conducts special studies and research on municipal finance. In 1985, the branch published a financial impact analysis handbook for municipal planners.
- monitors and develops policy guidelines with respect to municipal liability insurance, municipal pension plans and related employee benefits. In early 1986, the branch acted as the research unit for the Minister's Advisory Committee on Municipal Liability Insurance.

Provincial-Municipal Affairs Secretariat

The secretariat performs a liaison function between the province and those municipal organizations which collectively represent local government in Ontario.

Pictured here meeting with the Association of Municipalities of Ontario, March 16, 1986, in Hamilton, Ontario, are (from left to right): Honourable Bernard Grandmaître, Minister of Municipal Affairs; Honourable David Peterson, Premier and President of the Executive Council of Ontario; Honourable Robert Nixon, Treasurer of Ontario and Minister of Revenue.

The secretariat maintains a close working relationship with the Association of Municipalities of Ontario (AMO), its constituent sections and its affiliated staff organizations. AMO represents the majority of Ontario's 839 municipalities. As part of the overall provincial-municipal consultation process, regular meetings were held between the Minister of Municipal Affairs and the executive of AMO. Additional meetings were held between the association and ministers whose responsibilities encompass areas of municipal interest. The arrangement and agendas for these meetings are the responsibility of the secretariat.

Following the expansion in 1983 of the *Municipal Directory* to include lists of municipal officials covering most major municipal departments, the secretariat produced as a *Supplement to the Municipal Directory* a listing by municipality of all elected members of municipal councils. In 1986 a French-language version of the *Municipal Directory* was produced for the first time.

In 1985 and subsequent years, the secretariat will collect data from municipalities on Affirmative Action programs and progress. The results from this *"Survey of Municipal Employment and Remuneration Paid to Male and Female Municipal Employees"* will be available in summary form in a Report to the Legislature by the Minister of Municipal Affairs.

The secretariat also produces *Background*, a weekly newsletter on topics of current interest in local government, circulates quarterly summaries of municipal resolutions and provincial responses, and maintains a liaison function with other provincial Ministries of Municipal Affairs and those national and international organizations with a principal focus on local government.

Subsidies Branch

The subsidies branch administers a number of provincial and federal-provincial programs under which grants and loans are made available to municipalities to promote more effective use of their financial and management resources and to assist in the provision of services to their residents.

These include unconditional grants totalling in excess of $750 million per year to reduce the tax burden in municipalities, grants to implement management training programs, energy conservation, employment equity, and French-language services, and loans to assist with shoreline protection.

The branch also delivers tax rebates to owners of productive farm land and managed forests to encourage their continued use.

It issues a number of publications, including "Provincial Financial Assistance to Municipalities, Boards and Commissions" a booklet on employment equity in municipalities, as well as brochures on the various programs that it administers.

Program	TOTAL AMOUNT PAID $	TOTAL CLIENTS SERVED
Farm Tax Reduction Program • encourages the continued usage of and production on farm lands through rebates of 60% of municipal taxes to eligible property owners.	101,001,190	153,008 properties
Managed Forest Tax Reduction Program • encourages the continued usage and proper management of forest lands through rebates of 60% of municipal taxes to eligible property owners.	1,918,710	8,172 properties
Municipal Programs • These programs provide grants to municipalities to maintain or improve the services provided to their residents and to improve their own administrative capabilities.		
Municipal Services		
Shoreline property assistance	642,200	
Marina & boating facilities	1,150,659	
Disaster relief assistance to individuals	3,122,429	
Municipal services in French	299,857	
Community economic transformation agreements	2,072,639	
Disaster relief assistance to public agencies	2,761,772	

	TOTAL AMOUNT PAID $	TOTAL CLIENTS SERVED
Municipal Administration		
Training in municipal administration	849,776	
Municipal energy audits	490,496	
Municipal Affirmative Action	492,115	
Other		
Unemployment help centres	293,175	
Ontario Unconditional Grants Program	748,263,526	839 municipalities
Seven Grants		
• This grant program provides financial assistance to municipal government in order to reduce the impact of property tax increases on local taxpayers and to strengthen the fiscal capacity of resource-poor municipalities.		
• The program consists of seven unconditional grants. The general, police, and density-per-household grants are calculated by applying a provincially determined dollar amount against the 1985 grants per household in a municipality. The resource equalization, general support, and northern special support grants are based on municipal tax levies. Resource equalization grants also take into account a municipality's property tax base. The revenue guarantee grant guarantees municipalities a minimum of a 2% increase above 1984 unconditional grants.		
Ontario Unconditional Grants — Other	3,285,140	83 municipalities
• This program consists of the apportionment guarantee grant which nullifies the impact of cost-sharing with a region, county or district due to shifts in tax burdens caused by changes in equalization factors.		
The province also provides special financial assistance to municipalities which face financial burdens that are beyond the control of the municipality.		
Provincial Properties	26,494,201	675 municipalities
Payment-in-lieu-of-Taxes		
• Under this program the province pays its share of municipal servicing costs applicable to property it owns that is not occupied by a tenant. The program also applies to provincial parks, historical parks, wilderness areas, and the non-tenanted portions of agricultural research stations.		
• The grant-in-lieu-of-tax is paid to lower-tier municipalities. The amount is determined by the assessed value of the property and the municipality's current year total commercial mill rate for general and upper-tier municipal purposes excluding schools. Local improvements and drainage charges may also be paid, if applicable.		
Tenant-occupied Provincial Properties Program	5,665,710	4,500 tenants
• The province pays municipal taxes on behalf of tenants occupying provincially-owned property in a municipality. In addition, the province pays school taxes on behalf of tenants of provincial property located in school areas in unorganized areas of the province.		
The payment amount is based on the property's assessment and the municipality's current year general mill rates for local and upper-tier municipal purposes and school purposes, and may include special charges on tax bills, if applicable. At year end, the province invoices the tenants to recoup the current year taxes paid on their behalf.		

Municipal Operations Division

The municipal operations division provides a full range of advisory services to improve local government effectiveness, and monitors financial management and reporting requirements for municipalities.

A network of 10 field offices assists the division.

Municipal Boundaries Branch

The function of the municipal boundaries branch is to administer the Municipal Boundary Negotiations Act, 1981, and to assist municipalities who apply for the procedures under the act.

The act provides for a process whereby municipal politicians on all sides of a boundary or boundary-related issue may resolve annexation or amalgamation matters or resolve intermunicipal problems arising in respect of boundary-related issues, by direct intermunicipal negotiations.

Municipal boundaries branch provides the resources to carry out fact-finding inquiries on behalf of the Minister, to act as facilitators and mediators to assist municipalities in resolving their issues, and to generally see that the provisions of the act are carried out.

There are seven separate usually sequential steps in the process, characterized as follows:

- application for initiation of procedures provided for in the act by a municipality
- fact-finding by municipal boundaries branch staff, on behalf of the Minister
- negotiations between affected municipalities of the intermunicipal issues, chaired by a chief negotiator from the municipal boundaries branch
- recommendation for agreement developed and signed by the negotiating committee
- public consultation to give the public an opportunity to express their views
- council review and consideration of recommendation for agreement and formal written opinion to the Minister
- implementation by an Order-in-Council of an agreement adopted by the councils involved, upon ministerial recommendation to the Lieutenant Governor-in-Council.

In certain circumstances one or more of the steps may not apply, such as in uncontested applications where there is agreement or near agreement between municipalities prior to an application and no need for formal negotiations are required under the act.

During 1985/86, the branch received 18 new applications from municipalities which together with 27 applications in process from the previous year, resulted in the branch having 45 applications on hand. Twelve applications (3 contested and 9 uncontested) were completed under the act during 1985/86 and Orders-in-Council were signed or before Cabinet for consideration. The other 33 are in one of the several stages of the process.

Municipal Affairs Minister Bernard Grandmaître is being welcomed by two ministry staff to the Municipal Action '85 display. It was part of a showcase of innovative projects on display at the Association of Municipalities of Ontario annual convention held Aug. 26-28, 1985 in Ottawa.

on hand. Twelve applications (3 contested and 9 uncontested) were completed under the act during 1985/86 and Orders-in-Council were signed or before Cabinet for consideration. The other 33 are in one of the several stages of the process.

Research on various subjects is carried out by branch personnel on an "as required" basis as and when identified by a negotiation committee. This includes financial analysis of the impact on the municipalities involved in the negotiations of potential and/or proposed areas to be annexed.

The result of the branch's program is that boundary and boundary-related disputes are resolved in a politically accountable way; in a process that is non-legalistic; at a minimum cost to municipalities and the province; and in a manner that permits on-going good relationships among municipalities at the conclusion of negotiations.

Municipal Management Policy Branch

The municipal management policy branch prepares and issues publications on financial and administrative management and on computer use. It controls the municipal auditing function, prescribes municipal reporting statements and operates the municipal information data base.

The branch comprises three sections: financial management section, administrative management section and municipal information section.

The financial management section looks after developments in financial management, financial accounting and reporting and auditing. In 1985/86 it issued the following publications:

- Fixed Asset Record Keeping
- Revisions to the Municipal Financial Reporting Handbook

Other publications in progress include:

- The Municipal Audit: "Responsibility and Communication"
- The Municipal Audit: "Other Issues"

The administrative management section continued its activities in the development of municipal admin-
istration. Bulletins were prepared in 1985:

- Municipal Elections Act
- Municipal Elections Forms
- Municipal Elections Calendar
- Treasurers Guide to the Tax Sales Act
- Tax Sales Forms
- Municipal Councillors' Manual
- Summary of Municipal Legislation
- How To Use Consultants — Effectively

Other publications in progress include:

- Microcomputer Manual for Large Municipalities
- Getting the System You Expected
- Model Finance By-Laws
- By-Law Indexing
- You and the Land Registry System

Municipal Action '85. This program, aimed to assist municipalities in the improvement of their management and operations, continued to be very successful.

Under the training and development element, approximately 500 training incentive grants were processed during the year. More than 20 bursaries for senior administrators to encourage mid-career management training were approved. The education development fund continued to be used for the development of new educational material and training packages related to the activities of municipal government.

Currently, 20 projects are involved. They include a program on cash flow management conducted by the Association of Municipal Clerks and Treasurers of Ontario, a supervisory skills course package developed by the Ontario Municipal Management Development Board; and a management-by-objectives in local government project to develop
a manual and seminars on this subject.

The second element under the program, the Basic Accounting and Control Package (BACPAC) was successful with 256 projects in operation.

Over 280 project applications have been approved under the advanced management systems element of the program. This covered the whole range of municipal management operations, including financial management information, general management information, comprehensive auditing, general computer systems, and a whole range of other projects covering a wide variety of direct municipal operation.

These projects are being monitored, and the experiences of the municipalities involved are being highlighted to help other interested municipalities.

Under the general initiative section, the Consolidated Municipal Reference Directory including, in 1984-85, the four-volume set of legislation for Ontario affecting Ontario's municipalities, is being produced. This was enthusiastically received by municipalities and others. A number of joint services encouraging municipalities to work together in joint ventures have also been completed during the year.

The program ended during 1985-86.

Financial Information Section. The financial information section continued to maintain and operate the Municipal Analysis and Retrieval System data base (MARS). This system contains current and historical data on Ontario's 839 municipalities.

MARS was expanded to include detailed population information from the 1985 census.

Municipal Affairs and other provincial ministries relied to a great extent on MARS data for the development of policy and transfer programs.

On request, information was provided to municipalities, municipal associations, the Ontario Municipal Board, Statistics Canada, the investment and banking community, other governments, consultants, the academic community and others interested in the municipal sector.

Procedures to disseminate data from MARS to user microcomputers were enhanced during 1985. Progress was made in the use of microcomputer technology in the ministry and in municipalities and approximately 400 training sessions were provided to ministry staff in this regard.

This branch publishes a number of publications designed to assist municipalities in the use of microcomputer technology:

A catalogue in the series entitled "Microcomputers in Larger Municipalities" was released in March, and in September, the "Directory of Municipal Computers and Applications in Ontario Municipalities" was also released.

The series entitled "Microcomputers in Small Municipalities" is complete with the following publications being released:

- A Guide — May 1984
- A Workbook — May 1984
- A Catalogue — August 1984
- Case Studies — November 1985

The financial information section continued to play an active role in support of other branches in the ministry in the use of technology and the development of applications.

For example, a municipal apportionment system to assist with determining cost sharing in municipalities was developed for use by each of the 10 field offices.

The microcomputer based financial management indicator used by field offices to analyze the financial status of municipalities over a three-year time frame, was substantially refined.

Other applications were developed to support the analysis of the 1985 municipal elections and pay equity in municipalities as well as for taking an inventory of the ministry's investment in technology and for a correspondence control system.

Field Services Branch

The field services branch operates a network of 10 field services offices in Ontario to provide advice to municipalities. The branch also provides a municipal affairs presence in the field to the general public, other government ministries, and government agencies on all aspects of local government.

Field offices are located in Thunder Bay, Sudbury, North Bay, Ottawa, Kingston, Oshawa, Orillia, Cambridge, Guelph and London with a head office staff in Toronto.

Staff members of the field offices have the first line responsibility to assist municipalities in complying with recognized municipal practices and maintaining good management and financial stability. When necessary, the field office staff provide on-site assistance.

Field services staff survey the damage caused by a tornado in an area south of Tottenham. It was among more than 25 central Ontario municipalities hit by the May 31, 1985 series of tornadoes that did sporadic and intense damage.

The ministry along with 17 other ministries helped establish the central Ontario Disaster Relief Fund to administer claims for damages.

For the 604 municipalities with populations of 5,000 or less, guidance from the branch is particularly emphasized and requested as the complexity of municipal administration increases.

Direct supervision by the ministry of the conduct of the affairs of the boards of seven improvement districts, the Moosonee Development Area Board, and one other municipality is carried out by the branch. Seven municipalities have requested and are receiving modified supervision in certain matters.

The branch evaluates applications for special assistance made to the Minister by municipalities experiencing losses of revenue. In the past fiscal year the Minister approved seven grants. In addition special assistance grants were made to five municipalities who incurred extraordinary expenses due to the southwestern Ontario flood in the spring of 1985. Grants were made to 28 municipalities, local boards and commissions relating to damage from the tornado in central Ontario. As well, field office staff were instrumental in initially setting up the disaster relief committee, arranging information centres and subsequently providing advice and guidance.

The branch also is responsible for calculating and certifying the apportionment guarantee grant under the Unconditional Grants Act.

Financial reports of all municipalities are reviewed by the branch. Weaknesses are identified and reviewed with the municipality.

The branch provides on-site training for inexperienced municipal staff, usually through a cost-sharing agreement with the municipal corporation. As well, the branch continues to provide assistance and financing for the implementation of a basic accounting package. In the last fiscal year 10 municipalities took advantage of this program. This is in addition to the 256 municipalities who previously implemented the package.

Ratepayers in some 120 instances in the past year have requested the Minister to intervene in local government matters alleging improper council decisions and/or improper performance by municipal officials. Allegations in five instances were presented to the Minister by way of requests for a full scale Commission of Inquiry. In all cases, the branch inquires into the matters and reports to the Minister.

The community planning wing is involved in a wide range of activities which encourage effective land use planning in Ontario. The wing administers the regulatory process under the Planning Act and ensures that communities are guided by sound planning principles consistent with provincial policies.

The wing exercises responsibility for land use planning under the Planning Act and related legislation and provides staff assistance and advice to municipalities, unorganized territories, business organizations and the public on a variety of planning and developmental issues. Financial assistance through grant and loan programs for planning studies and commercial and residential area improvements is also administered in the wing.

Community Renewal Branch

The community renewal branch promotes and facilitates a comprehensive approach to the revitalization and maintenance of existing urban areas and community facilities.

In carrying out this responsibility, the branch helps municipalities prepare community improvement policies (as part of municipal official plans); assists in the interpretation, application and administration of the community improvement legislation in the Planning Act; and provides financial assistance to municipalities for improvements within residential and commercial areas. The branch also provides assistance in the establishment and ongoing operation of Business Improvement Areas (BIAs) across the province.

The branch administers the financial assistance program called PRIDE (Programs for Renewal, Improvement, and Development). The PRIDE package encompasses the Ontario Neighbourhood Improvement Program (ONIP) introduced in 1981, and the Commercial Area Improvement Program (CAIP) announced in 1983.

Ontario Neighbourhood Improvement Program (ONIP). Under ONIP, municipalities receive a 50% provincial grant for projects to upgrade municipal services, public utilities and social and recreational facilities in stable residential neighbourhoods occupied by low and moderate-income households. The purpose is to arrest decline and ensure a minimum level of services in the neighbourhood.

During the 1985/86 fiscal year, $14.4 million was committed to municipalities, bringing the total commitments under the program by the end of 1985/86 to $57.2 million for 289 projects by 165 municipalities. Provincial payments by the end of fiscal year 1985/86 were $34.8 million.

Municipal Affairs Minister Bernard Grandmaître (second from left) gave the opening address of the 1985 Ontario Planners' conference, then toured the displays with community planning assistant deputy minister Milt Farrow (left) and conference organizers Ken Bauman and Elizabeth Lea, of the community planning advisory branch.

Commercial Area Improvement Program (CAIP). The Commercial Area Improvement Program was introduced to address the changing municipal commercial area improvement needs in the 1980s.

The purpose of this program is to improve physical, social, cultural and economic facilities within downtowns and other older existing commercial districts in order to arrest decline and/or revitalize these areas.

Under CAIP, municipalities receive a 50% provincial contribution in the form of loans and grants. The maximum provincial funding to a project is $500,000. The grant portion cannot exceed one-third of the provincial contribution. The rate of interest on the loan portion is 50% of the provincial borrowing costs.

During the 1985/86 fiscal year, $6.675 million was committed to 20 projects in 20 municipalities, bringing the total commitments under the program by the end of 1985/86 to $15.2 million for 62 projects in 43 municipalities.

Business Improvement Areas (BIA). The Business Improvement Area concept began in 1970 when the province enacted what is now Section 217 of the Municipal Act, R.S.O. 1980. This BIA legislation provides local business and retail communities with the opportunity to establish a formal organization to facilitate physical improvements on municipally-owned lands, buildings and structures (beyond the normal or routine works of the municipality) and to co-ordinate marketing and promotional activities within the designated areas.

The branch actively promotes the BIA concept in municipalities and supplies information and guidance in the establishment and administration of BIAs. The existence of a BIA is a prerequisite for municipal involvement in CAIP. There is no direct provincial funding.

During fiscal year 1985/86, the branch increased significantly its educational and information service to BIAs in the following areas:

- established a BIA Resource Centre to provide a central and convenient library of resource materials for BIAs.
- conducted educational seminars for BIA managers and BIA boards of management.
- arranged the first PRIDE Award which recognizes excellence in beautification, promotion and logo design in Business Improvement Areas.

At the end of the 1985/86 fiscal year, there were 196 active BIAs in the province with a cumulative annual budget exceeding $10 million.

The branch is also responsible for overseeing projects under now terminated programs that still have outstanding provincial commitments. These are:

Ontario Downtown Revitalization Program. The program was instituted in 1976 and replaced in August 1983 with the announcement of CAIP.

It was a provincial-municipal program under which the province provided financial assistance to municipalities with a population of 125,000 or less to facilitate privately-funded downtown redevelopment.

There were two projects still under implementation in 1985/86. Provincial payments under this program in fiscal year 1985/86 amounted to $1.8 million.

Urban Renewal, Neighbourhood Improvement and Community Services Contribution (NIP Component) Programs. These joint federal/provincial/municipal programs were terminated by the federal government. In 1985/86 there were seven projects still in the process of being implemented with an outstanding provincial commitment of approximately $514,000.

Community Planning Advisory Branch

The community planning advisory branch (CPAB) is a decentralized operation with offices in Ottawa, London, Sudbury, Thunder Bay and Metro Toronto. It promotes community planning in Ontario by providing educational activities, direct financial and technical assistance and advisory services. The professional staff in the field enhance effective communication between the ministry, municipalities, other ministries and, in northern Ontario, unorganized territories.

Educational Activities. In 1985/86, the branch presented 149 educational seminars and workshops and participated in sessions organized by other branches and agencies. CPAB also organized the 1985 Ontario Planners' Conference, the major annual professional planners' meeting in the province, which attracted almost 400 representatives from both the public and private sectors.

CPAB completed a major review of its educational programs and began implementing key recommendations. The implementation of the recommendation that increased educational effort be directed to elected officials was a significant undertaking. Among other things, this involved participation in 26 new councillors workshops attended by more than 1,500 elected officials. CPAB co-ordinated presentations by community planning wing staff on planning issues and processes relevant to councillors. The development of material to help inform elected officials of their planning responsibilities was also initiated. Also, the development of a course to train planning administrators was committed. Implementation of the recommendations of the review will continue through 1986/87.

Technical Assistance. CPAB continues to offer professional planning assistance to many Ontario municipalities on a no-cost consultant basis. In 1985/86, the branch prepared 24 planning documents — official plan and zoning by-law amendments — for municipalities, with 35 terms of reference for planning studies also drawn up by CPAB.

During 1985/86, 207 plans, reports and documents were reviewed by staff. These documents included those on which comments were made to the plans administration branches to provide local perspective on documents submitted for approval.

Financial Assistance. In 1985/86, CPAB operated two grant programs providing funding to municipalities: Community Planning Grants (CPG) and Planning Administration Grants (PAG).

During the year, 131 municipalities and planning boards received commitments for $1,258,800 under the Community Planning Grant program, bringing the cumulative commitments under the program to $13.8 million.

Most of these commitments have resulted in documents related to official plans and zoning by-laws. However, several have resulted in innovative studies relating planning initiatives to economic development possibilities or exploring ways in which local planning services could be delivered more effectively to consumers.

The branch also awarded grants totalling $274,600 (under PAG) to facilitate the administration of planning activities in 14 planning areas containing unorganized territory in northern Ontario.

Advisory Services. About 41% of staff time was devoted to advisory and general consultative services to municipalities, other provincial agencies, the development industry and the general public. Branch staff represented the community planning wing and ministry on a number of committees and performed a liaison role with other agencies and the general public on matters of ministry concern.

Research and Special Projects Branch

The branch plays a dual role by providing technical advice on community planning issues to the ministry and acting as a source of specialist information to the public at large. Working on a project basis, staff respond to specific requests from within the ministry and also identify long range planning issues affecting municipalities in Ontario. Current research has focussed on the impact of changing economic and social conditions on communities. Results of this research have provided input into program development and assisted in identifying future needs.

The work of the branch emphasizes a practical approach to problem solving. The branch examines the consequences for municipalities of development and redevelopment within their communities. Publications produced by the branch provide useful guidelines to municipalities, other government agencies, consultants and the development industry on a wide variety of planning-related matters.

Recent publications include:

- *Financial Impact Analysis* — a handbook to assist planners in assessing the financial implications of development proposals or planning policies

Community planning will now be a much simpler process for Ontario citizens to understand thanks to a new information package issued by the Office of Local Planning Policy. Here staff display eight booklets in the package entitled "Community Planning — The Simple Facts".

- *Planning and Design for Commercial Facade Improvements* — provides practical advice about commercial facade improvement, maintenance and materials and typical costs
- *An Introduction to Community Planning* — a layman's guide to community planning
- *Maps: A Map Index for Community Planning in Ontario* — a sourcebook of mapping information for Ontario

Current projects include:

- an examination of the present status of in-home occupations in a variety of municipalities and possible future trends and impact;
- a review of municipal planning criteria with respect to the needs of the new growth industries;
- the preparation of a practical resource book for municipal planners undertaking or reviewing waterfront development projects;
- a guideline to assist municipalities in planning for the revitalization of older industrial areas.

Planning handbook highlights the best in commercial improvements. It was produced by community planning's research and special projects branch for the community renewal branch.

Office of Local Planning Policy

The office of local planning policy is responsible for initiating and responding to legislative needs related to municipal planning and the co-ordination of statements of provincial policy on planning matters. It is also responsible for the development of explanatory guidelines, regulations and other material related to the Planning Act, and for conducting educational sessions to assist in the greater understanding of the act.

During 1985/86, much of the office's effort was devoted to the monitoring and implementation of the new Planning Act, which was proclaimed on August 1, 1983, following a comprehensive review of Ontario's planning legislation. In order to more readily compile and maintain current information on the effectiveness of the enabling legislation, the *Planning Act Continuing Evaluation (PACE)* program was computerized.

On the basis of the monitoring program and in response to specific requests from municipalities and others, a number of appropriate changes to the act were being considered. Final evaluation of the proposed amendments has yet to occur to clear the way for their introduction into the legislature for passage. Most are of a "house-keeping" nature to clarify or correct relatively minor concerns. A few are more substantive, such as the proposed reduction of the public notice period for zoning by-laws.

As part of its continuing educational role, the office produced a series of brochures, the *Citizen's Guides to the Planning Process*, to explain how land use planning works in Ontario. Large numbers of these guides, as well as a display stand and poster, were distributed to every municipality in the province and to planning boards in the North. They have been very well received by municipal officials, citizens' groups, and the public at large. Other publications to explain various features of community planning and of the Planning Act are being prepared.

Planning information sessions are held on a monthly basis through the year for staff of the community planning wing. In 1985/86 they covered such issues as:

- Ministry strategic planning
- Computers in planning
- Group homes
- Financial assessment of municipal planning policies

Similarly, staff prepared discussion papers on issues such as county planning as a service to the rest of the wing, and participated in numerous inter and intra-ministerial working committees on a wide variety of issues related to community planning.

During 1985/86 the office continued to work with staffs of other ministries on a number of proposed provincial policy statements. In February, the proposed *Foodland Preservation* statement was circulated jointly with the Ministry of Agriculture and Food for public review and comment. The *Mineral Aggregate Resources* policy, developed jointly with the Ministry of Natural Resources, was being prepared during 1985/86 for consideration by Cabinet. It will be the first provincial policy statement issued under the 1983 Planning Act. Staff are preparing draft statements for floodplains and land use compatibility. Statements for longer term consideration include issues such as wetlands.

Plans Administration Branches

The branches perform regulatory and monitoring functions for a wide variety of planning responsibilities under the Planning Act, based on a geographic division of the province: *North and East* (all regions, counties and districts and unorganized territories, north and east of Simcoe county and Durham region); and *Central and Southwest* (all counties and regions west of Northumberland and Victoria counties and the district municipality of Muskoka).

The branches are responsible for the review and approval of official plans and amendments, and plans of subdivision and condominium. They take a proactive role in negotiating land use policy conflicts between government agencies with a view of resolving complex planning issues and ensuring the protection of provincial interests in municipal and private sector development initiatives.

The branches also implement the delegation of the minister's authority under the Planning Act and monitor the various approvals delegated, including the approval of plans of subdivision, local official plans and amendments (in regions) and severance approvals.

The branches are also responsible for the review of draft official plan and zoning documents to provide preliminary comments and general planning advice to municipal councils and planning boards.

In areas outside of regions, zoning by-laws are evaluated by the branches and, where appropriate, comments are provided to the Ontario Municipal Board. Minister's zoning orders and amendments are also prepared and administered by the plans administration branches.

Other functions include approving applications for severances in many parts of northern Ontario, validation of land titles, road adjustments, part lot control and deeming by-laws.

The preparation and implementation of Minister's zoning orders for unorganized areas in northern Ontario are administered by the plans administration branch, north and east.

The plans administration branch, central and southwest, is responsible for handling appeals to decisions on Niagara Escarpment development permits, implementing the Parkway Belt West Plan as well as preparing and approving amendments and exemptions to Parkway Belt land use regulations.

During 1985/86, the five-year review of the Parkway Belt West Plan continued and the review team is evaluating preliminary policies and recommendations. Plans administration branch, central and southwest, has also been asked by the Provincial Secretary for Resources Development to formulate a program leading toward the implementation of the recently approved Niagara Escarpment Plan. Recommendations from that study team are forthcoming. In addition, plans administration branch, central and southwest has responsibility for the administration and monitoring of outstanding loan and grant commitments made under the Ontario Housing Action Program and also oversees the monitoring of the Capital Housing Incentive Grants Program.

There are several units within the branches which are jointly shared: cartography and drafting, which provides cartographic and mapping services to the two branches and to the community planning wing generally; and the general administration section, which provides clerical and administrative support services.

Plans Administration

Annual Statistics, fiscal 1985/86	**1984/85**	**1985/86**
Housing incentive grants		
Amount disbursed	$87,150.00	$2,925.00
Zoning		
Comprehensive and amending by-laws received	4,823	5,122
Comprehensive and amending by-laws terminated	4,666	5,343
Zoning orders		
Amendment applications received	281	166
Applications terminated	197	150
Minister's consents		
Applications received	1,190	1,003
Applications terminated	1,008	928
Official plans		
Proposed official plans received	102	119
Proposed official plan amendments received	1,263	1,172
Official plans terminated	48	110
Official plan amendments terminated	965	1,035
Parkway belt		
Received	120	94
Terminated	111	73
Niagara Escarpment Commission		
Appeals received	97	106
Appeals terminated	96	91
Road adjustment by-laws		
Received	444	365
Terminated	464	363
Part-lot control		
Received	35	55
Terminated	35	57
Validation		
Received	57	51
Terminated	67	43
Subdivision and condominium applications		
Received	451	311
Terminated	261	239
Monitoring of Submissions/Decisions of Delegated Regions		
Received	532	402
Terminated	494	356
Draft Document Review		
Received	577	577
Terminated	480	568

Corporate Resources Management

Corporate Resources Management provides central administrative, financial and human resources services to the ministry:

Corporate Resources Management includes:

- corporate planning and evaluation
- financial services
- human resources
- management services
- operations review and audit
- legal services
- Office of the Corporate Secretary

Corporate Planning and Evaluation

- manages the resource allocation and estimates process;
- plans, co-ordinates and processes cabinet and cabinet committee submissions and ensures effective ongoing communications with central agencies;
- develops and implements integrated management processes;
- co-ordinates the ministry's strategic planning and managing-by-results processes;
- provides corporate policy advice, ensuring effective co-ordination and development of policy responses to pertinent issues;
- co-ordinates briefing of the Minister, Deputy and senior staff concerning all matters to be considered by cabinet and cabinet committees.

Resource allocation and cabinet liaison. This section co-ordinates the ministry's financial resource allocation and estimates processes, and ensures effective liaison and communication with cabinet and cabinet committees. This involves working with senior management to develop resource allocation strategies based on ministry policy and program priorities, co-ordinating the annual estimates process, and responding to in-year decisions requiring adjustment of budget allocations.

This section also co-ordinates the planning, scheduling and process of ministry submissions to cabinet and cabinet committees. It provides advice and assistance to senior management regarding submission content, distributes policy submissions initiated by other ministries for review and comment, and communicates cabinet decisions and directives to affected program managers.

Corporate Policy. This group deals with policy issues that have an impact on more than one area of the ministry or which are outside the area of responsibility of individual program areas.

A major responsibility is to provide advisory support service on corporate policy issues for the Minister, Deputy and senior management. Whenever appropriate, more detailed research on specific corporate policy issues is undertaken and may be developed into cabinet submissions.

The section also provides a support role to line policy staff in the ministry through research and recommendations on the corporate aspects of specific program issues.

A key input is provided by the section into the ministry's strategic planning process through identification and co-ordinated development of a corporate position on policy issues impacting on the ministry.

Management Planning and Statistical Analysis. This section develops and co-ordinates the ministry's comprehensive management planning and evaluation process so that financial and human resources can be allocated and utilized in the most efficient and effective manner. Specifically, it leads the preparation of the ministry's strategic plan, advises and assists program managers in the design and development of management control processes and performance indicators, and prepares results information related to the ministry's annual estimates submission.

Financial Services

- provides a full range of financial services to the Ministry of Municipal Affairs;
- co-ordinates and controls the financial management function
- ensures that adequate systems and policies for cash management, budgeting, accounting and financial reporting are in place;
- in a controllership role:
  - provides financial policy direction to the ministry;
  - establishes procedures for ministry cash flows;
  - provides specific advice to program managers.

The financial services branch is divided into two major sections to provide overall financial management to the ministry.

Financial Planning. This section carries out a continuous review of ministry financial resources requirements, provides advice to the responsible assistant deputy ministers and reports regularly to the Deputy Minister. The purpose of this activity is to ensure that all funds allocated to the ministry are effectively utilized and that alternatives are identified with respect to in-year spending pressures. Financial analysis, as well as planning and monitoring support, are provided on an ongoing basis to program managers. To help managers achieve program objectives, this section continued to use existing reporting, budgeting and expenditure forecasting systems to identify financial pressures and opportunities early in each fiscal year.

The changing information requirements of the ministry led to a review of existing automated information systems. A strategy to develop and implement a comprehensive decentralized, integrated Financial Management System (FMS) resulted from this review. The new system will serve as a provincial government pilot, and will be available for implementation in other ministries.

The FMS will address the non-operational aspects of program operations, provide relevant and timely information, and provide the tools necessary for planning and control; most importantly, it will allow end-users to interact directly with the system for the purposes of extracting data and performing "what if" calculations.

Financial Operations and Control. This section provides financial services to all ministry units and operates and maintains an overall financial reporting system. The section is also responsible for all statutory reporting requirements for the ministry relating to the financial informations system of the province and the financial reporting requirements of the ministry program managers.

Planning, budgeting and payment processing procedures along with financial reporting were extended during the year to include the Niagara Escarpment Commission and the Ontario Municipal Audit program.

Human resources development continued as a high priority during the year through numerous job rotations, secondments and special staff training courses with strong emphasis on micro computer technology.

Human Resources

Personnel Services. This section provides day-to-day personnel services to management and staff of the ministry including recruitment, job evaluation and classification, staff relations and counselling.

The formation of the Office of Local Planning Policy and also the Municipal Audit Bureau required a concentrated effort to establish and classify position descriptions and to resolve staffing and staff relations concerns arising from these program changes.

Staff Relations. This section provides advice and assistance to ministry management on discipline and grievance matters. In addition, the section administers the benefits packages and provides advice to employees and management on fringe benefits.

Payroll and Records. This section produces and distributes bi-weekly paycheques for staff of the ministry.

In addition to documenting new employees, maintaining pay, benefits and attendance data on all

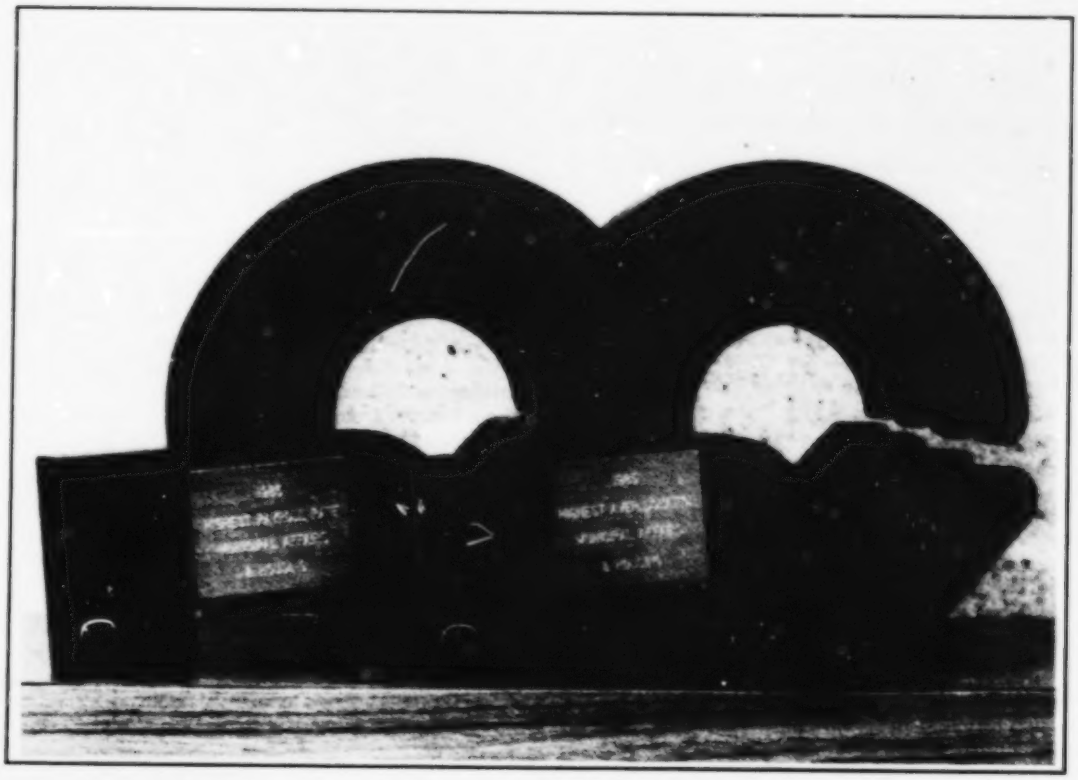

In the 1985 ministry United Way campaign, held jointly with the Ministry of Housing, two awards for mid-size ministries were given to staff: one for the highest payroll rate, and the other for the highest average donation.

employees, and issuing and controlling identification and building and parking access cards, this section also produces a variety of management reports.

Manpower Planning and Staff Development. This section is involved in a number of new projects as well as continuing with management development programs. Staff provide consulting services and develop specific training programs for ministry branches.

The section has continued to present, with the personnel services and staff relations sections, the Human Resources Management Skills program. This program reinforces the management skills of selection and interviewing, managing employees with work performance problems, handling grievances, designing, analysing and defining jobs, applying the classification process and understanding and managing working conditions in the Ontario Public Service.

The Career Development Options program, a pilot project providing career development opportunities for staff through career counselling and internal/external mobility, has generated a savings of $98,000 to the ministry to date.

The Human Resources Planning and Management committee chaired by the Deputy Minister has identified several initiatives which are being developed into a corporate human resource strategy. This committee will make recommendations on new directions for the development and assessment of ministry managers. It is also committed to the identification and achievement of staff training and development needs through the Goal Setting and Review Process.

The Goal Setting and Review committee, with a representative from each wing, is continuing to review and improve the effectiveness of the performance management process.

This section will manage the CHRIS (Corporate Human Resource Information System) project in which the ministry is participating as a pilot. This is a new personnel information system which will eventually serve all Ontario government employees. The ministry's own computerized human resource information system will be maintained alongside the pilot system and will continue to provide input for training and development programs.

Management Services

- provides administrative services to the ministry in computer and information systems support
- procures goods and services
- provides accommodation and office services and maintains the ministry's central library.

The procurement of goods and services and the timely payment of vendors' invoices were maintained, as was office accommodation and related services. The library continued to provide reference services to the public and staff.

Office automation studies continue to be conducted, and have resulted in the introduction of more office technology as a means of improving customer service and increasing productivity. The word processing centre continued to support a growing number of program delivery areas.

Information Technology

A long term information systems strategy was developed and will be referenced to aid in the development of an information technology management plan for the ministry. Data relating to specific business functions of the ministry will be identified and senior management will determine priorities for developing the data basis to support these business functions.

A new partnership agreement has been entered into between the ministry and Canada Systems Group to provide computer services to the ministry for a five-year term, 1986 through 1990. The contract provides for access to and use of C.S.G. mainframe computers located in Mississauga and an in-house computer, "facilities managed", at 777 Bay Street (the ministry's head office). The ministry thus is entering into a new phase of technology planning and development that will include local and wide area networking and continued development, implementation and operation of Data Base Systems.

Operations Review and Audit Branch

The objective of the branch is to identify opportunities for improving financial and management control systems and provide assurances on the adequacy of controls for the Deputy Minister and ministry managers in order to minimize operating risk and maximize operational efficiency and effectiveness.

The operations review and audit branch

- provides independent, systematic appraisal of all operations and systems of the ministry and its agencies, involving activity throughout the province;
- evaluates the adequacy of financial controls and compliance with corporate policies, legislation and regulations (corporate and agency audit functions);
- evaluates the economy, efficiency and effectiveness of management controls and the operational effectiveness of program delivery (operations review functions).

Legal Services

The objective of the legal branch is to provide legal services to the Minister and staff of the Ministry of Municipal Affairs and to The Niagara Escarpment Commission in relation to their programs and policy formulations.

This entails the giving of legal advice to the Minister, senior managers and other staff with respect

to the Planning Act, The Municipal Act, The Acts of The Regional Municipalities, The Niagara Escarpment Planning And Development Act, and other legislation and regulations as required.

In addition, the legal branch is responsible for drafting new legislation relating to community planning and municipal affairs, and for drafting amendments to legislation for which the ministry is responsible, regulations and orders-in-council, as required.

All of the foregoing statutes and regulations enable and regulate the programs, operations and responsibilities of the ministry in relation to community planning and municipal affairs.

The functions of the legal branch in relation to the program activities of the ministry relate to or deal with official plans, plans of sub-division, land use planning and control, community renewal, municipal powers and organization, municipal management, municipal finance and taxation, municipal annexations, Niagara Escarpment Commission and Ontario Municipal Board hearings, legislation, regulations, orders-in-council, major legal issues and litigation, and liaison with The Ministry of the Attorney General, other ministries and external agencies.

Office of the Corporate Secretary

- is available to provide staff and administration support to ministry committees;
- is responsible for arrangements for functions associated with committees, including agenda preparation and recording of minutes;
- prepares annual letters re conflict of interest.

Affirmative Action Program

The Affirmative Action program provides a full range of consultative and administrative services to the Ministry of Municipal Affairs and the regional offices with the objective of providing equal opportunity for employment. Specifically, the objectives of the program are to integrate all modules and categories to a minimum of 30% female representation by the year 2000, and to raise the level and diversify the occupational distribution of women.

The division of the Ministry of Municipal Affairs and Housing into two separate ministries in 1985 brought many challenges to the program. Monitoring and reporting of occupational distribution, training, development, recruitment and promotion of women were carried out separately for each ministry.

The occupational distribution of women in the Ministry of Municipal Affairs has a different profile than in the dual Ministry of Municipal Affairs and Housing. Classes such as resource planning and management are now in the majority in the Ministry of Municipal Affairs.

The percentage of female employees in the Ministry of Municipal Affairs at year-end 1985/86 was 50.9% (or 215 females of a total of 422 employees) compared to 54.6% at the end of 1984/85 in the dual ministry. Senior women represent 11.8% (or two employees of a total of 17) of the Executive Compensation Plan complement. The wage gap (female earnings expressed as a percentage of male earnings) was 68.9% at year-end. This represents a slight increase compared to 67.7% last year for the combined ministry and partially reflects the unequal distribution of females earning higher salaries when the ministry split.

Hiring and promotion targets were met or exceeded in four of the five areas identified in the Ministry of Municipal Affairs and Housing. In areas where targets were not met there was either no competition or there were no qualified female candidates.

During 1985/86 the program continued to place special emphasis on assisting women in moving into senior management and technology-related occupations as these are the most seriously underrepresented by women. The strategies used to promote equal opportunity and assist women in career development include individual career counselling, skill development workshops, outreach to inform suitable candidates of job opportunities, and the provision of educational resource materials through a resource centre located in the program office.

The benefits of career planning are stressed during counselling sessions and in publications written and produced by the program. Last year eight women from the Ministry of Municipal Affairs benefited from counselling sessions. Two new career management publications were published with over 200 distributed to employees:

- Job Search Guide
- Resume Writing and Interview Guidelines

Affirmative Action Program staff provide a full range of consultative and administrative services to the ministry and the regional offices with the objective of providing equal opportunity for employment.

The program assisted in developing the skill base of women through specifically designed workshops. A three-day General Management Skills workshop provided women at the entry-level management and support staff levels with the skills to aid them in the transition from staff level to management level. Newly appointed managers, supervisors, and professionals were encouraged to acquire skills and knowledge in team building, leadership, and effective communication. A "Getting Ahead" workshop presented strategies for advancement designed to aid women in the administrative and professional areas and entry-level management. Women learned presentation, professional networking, and personal power building skills, and how to gain confidence, competence and credibility. A two-day learn-by-doing Assertiveness and Negotiation Skills workshop presented to women from administrative and support staff levels stressed resolving conflict situations decisively yet diplomatically.

Close contact is maintained between the program and employees in every branch and office through a network of Affirmative Action representatives elected for a term of two years. Representatives are informed of the goals and policies of the program in an annual meeting. This past year 90 representatives attended. Exercises were designed to develop their awareness of current Affirmative Action issues and activities and to provide them with the skills, knowledge, and resources to act as liaison person between the employees in their respective areas and the program office.

A close working relationship is maintained with the Ontario Women's Directorate (OWD) who identify and analyze issues and develop policies, programs and legislation that will benefit women. An annual report is provided by the program to the OWD outlining progress in meeting the objectives, occupational distribution of women, the number and types of Accelerated Career Development initiatives, and career success stories.

Accelerated Career Development opportunities, many of which are planned and/or initiated by the program, continue to be successful in allowing women to develop the necessary skills for career advancement. During 1985/86 a total of 26 ACDs were initiated in the Ministry of Municipal Affairs and women who had previously received an ACD were successful in moving into the professional module and management (executive assistant) positions.

The program is represented on the Affirmative Action Council, which consists of the managers responsible for Affirmative Action in the Ontario government. During 1985/86 the program manager and administrative assistant served on the council in the roles of president and secretary, respectively, and a program officer served on special task forces.

There are four volunteer committees that receive administrative and advisory assistance from the program. The publications committee produced three issues of News of Women (NOW) which were distributed to staff through the representatives. An Affirmative Action committee in subsidies branch organized informative noon-hour sessions on topics related to women's issues and lifestyle enhancement. The CORE committee continued to meet during the year and is developing a mandate and action plan to assist the program in meeting objectives.

French-Language Services

In 1985-1986, the French-language services co-ordination committee of wing representatives continued to oversee the implementation of the government's French-language services policy within the ministry.

During the year, the committee prepared estimates of the ministry's translation, staff training and printing costs in order to meet the requirements of the proposed French-Language Services Act. Committee members were asked to review these items within their appropriate wing. This information allowed the committee to prepare a report for Cabinet office with respect to the implications of the bill on the ministry's operations.

The municipal affairs and community planning wings continued to provide educational and advisory services to French-speaking municipal councillors and their staff. The ministry is also providing financial assistance to municipalities offering French-language services.

A number of publications were made available in French. As well, news releases and advertisements affecting Ontario's designated areas were produced in French.

Following the proclamation of the French-Language Services Act by the legislative assembly, the committee will be responsible for the preparation of an implementation plan which will be submitted to the French-language services commission. In this regard, the committee will collect information from branch managers on their staff's bilingual capabilities, training requirements and on translation and printing needs.

Rapport annuel

1985

1986

Ministère des
Affaires
municipales
Ontario

Table des matières

Groupe des affaires municipales	1
Groupe des services de planification communautaire	9
Gestion des ressources générales	15
Programme d'action positive	19
Services en français	21

Ontario

Ministère des
Affaires municipales

777, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5G 2E5

À L'ATTENTION DE SON HONNEUR
le lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario
l'honorable LINCOLN M. ALEXANDER, c.r., C. St-J., B.A., LL.B.

Nous avons le plaisir de soumettre à l'attention de Votre Honneur et de l'Assemblée législative le rapport annuel du ministère des Affaires municipales pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986.

Nous vous prions, Votre Honneur, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Le ministre,

Bernard C. Grandmaître

Ontario

Bureau du
sous-ministre

Ministère des
Affaires municipales

777, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5G 2E5
(416) 585-7452

L'HONORABLE BERNARD C. GRANDMAÎTRE
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Monsieur le ministre,

C'est avec plaisir que je soumets à votre approbation le rapport annuel de 1985-1986 du ministère des Affaires municipales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Glenn R. Thompson

Direction de l'organisation des administrations locales

De façon générale, la direction a pour rôle de conseiller la haute direction et le ministre en ce qui a trait aux responsabilités et aux pouvoirs devant être dévolus aux administrations locales relativement à leurs fonctions, leur organisation et leur structure. L'objectif d'ensemble est de faire en sorte que les administrations locales soient à l'écoute de la population, responsables et plus faciles à comprendre.

La direction participe à la formulation des politiques courantes et spéciales et joue à cet égard un rôle de conseiller. Elle collabore en outre à la planification des politiques et aux activités à plus long terme. La direction est de plus chargée de coordonner la législation municipale et d'articuler les politiques appelées à devenir des lois. Elle veille aussi à coordonner la politique du gouvernement à l'égard de la législation d'intérêt privé mettant en cause les municipalités.

La direction est composée de deux sections : celle des pouvoirs et de la législation et celle des politiques organisationnelles. Les paragraphes qui suivent présentent les objectifs de chacune de ces sections et certaines activités en cours.

La section des pouvoirs et de la législation.

- évalue et met au point des propositions visant à rendre les administrations locales plus efficaces et mieux en mesure d'établir des priorités et d'assurer la prestation de services;
- étudie les structures de prestation des services municipaux existantes et proposées, y compris la répartition des responsabilités entre les administrations municipales et la province et entre les différents niveaux d'administration municipale au sein d'un système clivé en deux paliers;
- examine les relations qui existent entre les municipalités et les autres organismes des administrations municipales et recommande des changements;
- agit à titre de conseiller relativement aux propositions des autres ministères ayant des répercussions sur les administrations locales;
- constitue le point de ralliement du ministère au chapitre des demandes de modifications législatives. La section est au courant du cheminement et du contenu de toutes les propositions législatives et sert à cet égard de lien avec les autres directions du ministère;
- conseille la haute direction et le ministre en ce qui concerne les demandes de lois municipales publiques ou privées en vue d'assurer l'efficacité et la bonne coordination du processus de législation dans ces deux secteurs.

La section des politiques organisationnelles.

- collabore à la mise sur pied de structures plus efficaces au sein des administrations locales et vérifie les demandes émanant des secteurs restructurés;
- effectue des recherches et élabore des politiques relativement à l'organisation des administrations locales en vue de les rendre plus responsables, plus accessibles et plus à l'écoute des conditions et des besoins municipaux;
- participe aux efforts du ministère en vue de faire mieux connaître les administrations locales à la population, notamment par le biais des programmes scolaires;
- effectue des études organisationnelles et sert de lien pour la promotion de l'efficacité des administrations locales dans le Nord de l'Ontario.

La direction coordonne également un programme d'aide à la recherche en administration municipale, dans le cadre duquel des subventions sont accordées en vue d'aider financièrement les étudiants qui rédigent des thèses, des dissertations ou des comptes rendus de recherche portant sur des sujets connexes à l'administration municipale en Ontario.

Direction des finances municipales

La Direction des finances municipales révise, crée et vérifie les règles et les lois afin de garantir que les municipalités de l'Ontario ont une structure fiscale responsable et une capacité financière suffisante au chapitre de l'assiette fiscale, des dépenses et du partage des coûts.

La direction effectue des recherches et rédige des rapports, des énoncés de politique et des requêtes à soumettre au ministre des Affaires municipales et au gouvernement. Les représentants de la direction consultent, à intervalle régulier, les différents groupes clients, notamment les élus et les fonctionnaires municipaux désignés, sur des questions de politique d'intérêt mutuel. La direction sert également de lien avec les autres ministères et organismes en ce qui a trait aux paiements de transfert et aux diverses mesures provinciales qui ont une incidence sur les finances municipales.

La direction est divisée en trois sections : politique fiscale, politique de subvention, analyse et politique financières. Les principales fonctions et activités de ces trois sections s'établissent comme suit.

Politique fiscale. Étant chargée de s'occuper des questions relatives à l'impôt foncier, à l'évaluation et au partage des frais entre municipalités, la section de la politique fiscale

- élabore et évalue d'autres règles de conduite pour la mise en oeuvre de l'évaluation foncière à l'échelle des communautés urbaines, des municipalités régionales et des comtés. En 1986, Sudbury fut la première municipalité régionale à les mettre en pratique de façon fructueuse;
- élabore des projets de solution pour mieux répartir les frais entre les municipalités intéressées (régions, communautés urbaines, comtés et conseils locaux intermunicipaux);
- révise et évalue les titres d'exonération fiscale et les autres exceptions touchant les biens fonciers;
- élabore de nouvelles méthodes de perception et de distribution des taxes commerciales, des paiements tenant lieu d'impôts sur les biens publics et les biens d'utilité exceptionnelle, des pénalités et des remises fiscales et des ajouts au rôle d'évaluation en cours d'exercice.

Des fonctionnaires des services régionaux des Affaires municipales écoutent attentivement les conférenciers lors de leur conférence annuelle le 26 juin 1985 à Geneva Park, à Orillia.

Politiques en matière de subventions. Étant chargée des questions relatives aux programmes de subvention conditionnelle et inconditionnelle aux municipalités et commissions locales, cette section

- effectue la révision périodique du programme de subvention inconditionnelle du ministère en vue d'assurer la distribution efficace et équitable des fonds aux municipalités. En 1986, environ 780 millions de dollars seront versés aux municipalités de l'Ontario dans le cadre de ce programme;
- vérifie et évalue les programmes et les mesures qui relèvent d'autres ministères et qui ont une incidence sur les finances municipales;
- révise et élabore des lignes directrices relativement au programme d'aide spéciale du ministère et aux paiements tenant lieu d'impôts sur les immeubles et établissements publics.

Analyse et politique financières. Étant chargée des grandes questions de financement municipal, cette section

- surveille et élabore les directives relatives aux impôts sur les lots, à la taxe d'eau et d'égout, aux taxes d'amélioration locale, à l'emprunt à court et à long terme, à la dette et à d'autres obligations à long terme;
- élabore de nouveaux principes directeurs pour s'occuper des questions de développement économique, des besoins en infrastructure municipale et des besoins particuliers aux collectivités vivant des ressources naturelles ou d'une unique industrie. À l'automne 1985, la section a réalisé un rapport sur les infrastructures nécessaires aux municipalités partout au Canada à l'intention des ministres provinciaux des affaires municipales. Au début de 1986, elle a mis à jour son étude sur l'incidence financière de l'exploitation du champ aurifère de Hemlo sur les municipalités voisines;
- dresse l'estimé des dépenses et des revenus des administrations municipales et analyse les assises économiques et financières des municipalités. La section publie un compte rendu annuel de la gestion financière des administrations municipales dans un document intitulé *Local Government Finance in Ontario*;
- effectue des études particulières et des recherches touchant les finances municipales. En 1985, la section a publié un guide pour l'analyse des incidences financières à l'intention des urbanistes;
- surveille et élabore les directives concernant l'assurance-responsabilité pour les municipalités, les régimes de pension et les avantages sociaux des fonctionnaires municipaux. Au début de 1986, la section a servi d'organe de recherche pour le comité consultatif du ministre sur l'assurance-responsabilité des municipalités.

Cette photographie, prise lors d'une réunion avec l'Association of Municipalities of Ontario, le 16 mars 1986, à Hamilton, représente (de g. à d.) l'honorable Bernard Grandmaître, ministre des Affaires municipales, l'honorable David Peterson, premier ministre et président du Conseil exécutif de l'Ontario, l'honorable Robert Nixon, Trésorier de l'Ontario et ministre du Revenu.

Secrétariat des affaires provinciales-municipales

Le secrétariat sert de lien entre la province et les organismes municipaux qui représentent collectivement les administrations municipales en Ontario.

Le secrétariat entretient une étroite relation de travail avec l'Association of Municipalities of Ontario (AMO), les sections locales qui la composent et les regroupements d'employés qui lui sont affiliés. L'AMO représente la plupart des 839 municipalités ontariennes. Dans le cadre du processus global de consultation entre la province et les municipalités, le ministre des Affaires municipales et la direction de l'AMO se sont réunis régulièrement. Des réunions ont également eu lieu entre l'association et les ministres dont les responsabilités englobent des secteurs d'intérêt municipal. Le secrétariat prend les dispositions nécessaires à la tenue de ces réunions et en dresse l'ordre du jour.

Une version augmentée du *Répertoire des municipalités* a été publiée en 1983 en vue d'y inclure une liste des fonctionnaires travaillant dans la plupart des principaux services municipaux. En supplément à ce répertoire, le secrétariat a publié le *Supplement to the Municipal Directory*, une liste par municipalités de tous les élus siégeant aux conseils municipaux. La première édition française du *Répertoire des municipalités* a été réalisée en 1986.

Depuis 1985, le secrétariat recueille auprès des municipalités des donées sur les programmes d'action positive et sur les progrès réalisés à cet égard. On pourra se procurer un abrégé des résultats de cette enquête sur l'emploi et la rémunération des employés municipaux des deux sexes dans un rapport à la législature présenté par le ministre des Affaires municipales.

Le secrétariat publie également *Background*, un bulletin hebdomadaire traitant des sujets d'actualité dans le domaine de l'administration municipale, et distribue des bulletins trimestriels résumant les résolutions municipales et les réactions du gouvernement provincial. Il sert en outre de lien avec les ministères responsables des affaires municipales des autres provinces et avec les organismes nationaux et internationaux qui s'intéressent avant tout à l'administration municipale.

Direction des subsides

La Direction des subsides administre divers programmes provinciaux et fédéraux-provinciaux dans le cadre desquels des subventions et des prêts sont accordés aux municipalités pour leur permettre de tirer un meilleur parti de leurs ressources financières et administratives et les aider à dispenser les services voulus à leurs résidents.

Ces subsides comprennent des subventions inconditionnelles qui dépassent au total les 750 millions de dollars par an; elles servent à alléger le fardeau fiscal des municipalités, à mettre en oeuvre des programmes de formation en gestion, d'économie d'énergie, d'égalité des chances à l'emploi, de services en français, et à financer la protection des propriétés riveraines.

La direction accorde en outre des remises fiscales aux propriétaires de terres cultivées et de forêts aménagées afin de les encourager à continuer leur exploitation.

La direction compte plusieurs publications à son actif, et notamment *Aide financière provinciale aux municipalités, conseils et commissions*, un fascicule sur l'équité en matière d'emploi, et aussi des brochures sur des programmes qu'elle gère.

Programmes	Total des subventions versées $	Clientèle totale
Programme de réduction fiscale aux exploitations agricoles • Encourage l'utilisation et l'exploitation suivies des terres agricoles par le biais d'une réduction de 60 pour 100 des impôts municipaux aux propriétaires fonciers admissibles.	101 001 190	153 008 propriétés
Programme de réduction fiscale sur les forêts aménagées • Encourage l'utilisation suivie et la gestion efficace des forêts aménagées par le biais d'une réduction de 60 pour 100 des impôts municipaux aux propriétaires fonciers admissibles.	1 918 710	8 172 propriétés
Programmes à l'intention des municipalités • Ces programmes assurent des subventions aux municipalités pour qu'elles poursuivent et améliorent les services à leurs résidents et qu'elles améliorent leurs services administratifs.		
Services municipaux		
Aide aux propriétaires riverains	642 200	
Ports de plaisance et installations connexes	1 150 659	
Secours aux sinistrés — particuliers	3 122 429	
Services municipaux en français	299 857	
Ententes de réorientation économique communautaire	2 072 639	
Secours aux sinistrés — organismes publics	2 761 772	

	Total des subventions versées $	Clientèle totale
Administration municipale		
Formation en administration municipale	849 776	
Vérifications énergétiques municipales	490 496	
Action positive municipale	492 115	
Autres		
Centres d'aide aux chômeurs	293 175	
Programme de subventions inconditionnelles de l'Ontario	748 263 526	839 municipalités
Sept subventions principales		
• Ce programme de subventions apporte une aide financière aux administrations municipales; il vise à atténuer les répercussions de l'augmentation des impôts fonciers sur les contribuables et à renforcer la situation financière des municipalités dont les ressources sont limitées.		
• Le programme est divisé en sept catégories de subventions inconditionnelles. Les subventions générales, les subventions proportionnelles pour la police et les subventions proportionnelles pour la densité des ménages sont calculées en appliquant aux subventions par ménage accordées en 1985 dans une municipalité donnée un montant déterminé par la province. Les subventions de péréquation des ressources, d'aide générale et d'aide spéciale pour le Nord de l'Ontario sont fondées sur les impôts municipaux prélevés. Les subventions de péréquation des ressources tiennent également compte de l'assiette de l'impôt foncier des municipalités. La subvention de garantie de revenus garantit aux municipalités un accroissement minimum de 2 pour 100 des subventions inconditionnelles de 1984.		
Subventions inconditionnelles de l'Ontario — Autres	3 285 140	83 municipalités
• Ce programme consiste en une subvention garantie de répartition qui compense les répercussions du partage des coûts avec une région, un comté ou un district, lorsque ces répercussions sont attribuables à un déplacement du fardeau fiscal découlant de la modification des facteurs de péréquation.		
La province offre aussi une assistance financière spéciale aux municipalités qui doivent faire face à des problèmes financiers devant lesquels elles sont impuissantes.		
Subvention tenant lieu d'impôt aux municipalités	26 494 201	675 municipalités
• Aux termes de ce programme, la province paie sa part des coûts de viabilité assumés par les municipalités pour les immeubles provinciaux inoccupés. Le programme s'applique également aux parcs provinciaux, aux ports historiques, aux régions sauvages et aux portions inoccupées des stations de recherche en agriculture.		
• Cette subvention tenant lieu d'impôt est versée aux municipalités de palier inférieur. Le montant est fixé en fonction de l'évaluation de l'immeuble et du taux commercial appliqué par les municipalités pour des services généraux ou de palier supérieur, à l'exclusion des écoles. S'il y a lieu, des frais d'aménagements locaux et de drainage sont également payés.		
Propriétés provinciales occupées par des locataires	5 665 710	4 500 locataires
• La province paie les impôts municipaux au nom des locataires qui occupent des propriétés provinciales dans une municipalité. En outre, la province paie les taxes scolaires au nom des locataires qui occupent des immeubles provinciaux situés dans des zones scolaires faisant partie de régions non organisées de la province.		
Le montant du paiement est basé sur l'évaluation des propriétés et sur les taux généraux de l'année en cours appliqués par les municipalités pour les services locaux ou de palier supérieur et les services scolaires. À la fin de l'année, la province facture les locataires afin de récupérer les impôts municipaux payés en leur nom.		

Division des affaires municipales

La Division des affaires municipales offre une gamme étendue de services consultatifs destinés à améliorer l'efficacité des administrations municipales et veille au respect des exigences imposées aux municipalités au chapitre des rapports financiers et administratifs.

La division compte dix bureaux régionaux, qui l'aident dans ses activités.

Direction des limites municipales

La Direction des limites municipales est chargée de l'administration de la Loi de 1981 sur la négociation des limites municipales et assiste les municipalités qui présentent une requête en vertu de la loi.

La loi prévoit un processus par lequel les élus de différentes municipalités aux prises avec un problème de limites municipales peuvent résoudre, par des négociations intermunicipales, les cas d'annexion ou de fusion ou les problèmes intermunicipaux se rapportant à des questions de limites territoriales.

La Direction des limites municipales fournit les ressources nécessaires à la tenue d'enquêtes au nom du ministre, agit à titre de modérateur et de médiateur pour aider les municipalités à régler leurs différends et veille à l'application générale des dispositions de la loi.

Le processus de règlement des différends comporte sept étapes habituellement séquentielles, établies comme suit :

- requête de la municipalité visant à entamer la procédure légale prévue par la loi;
- enquête menée par le personnel de la Direction des limites municipales au nom du ministre;
- négociations présidées par un négociateur en chef de la Direction des limites municipales entre les municipalités concernées par le différend intermunicipal;
- établissement d'un protocole d'entente mis au point et signé par le comité de négociation;
- consultation publique qui permet aux citoyens de faire valoir leurs vues;
- examen par les conseils municipaux du protocole d'entente et présentation d'un document de position officielle au ministre;
- mise en oeuvre de l'entente conclue entre les conseils municipaux concernés, par voie d'arrêté en conseil et suite à la recommandation ministérielle au lieutenant-gouverneur en conseil.

Dans certains cas, une ou plusieurs étapes peuvent être omises. Par exemple, lorsqu'une requête n'est pas contestée et qu'une entente est conclue ou presque entre les municipalités lors du dépôt de la requête, la loi ne prévoit pas de négociations officielles.

Le ministre des Affaires municipales, M. Bernard Grandmaître, est accueilli par deux fonctionnaires du ministère au kiosque Action municipale 85, qui faisait partie de l'exposition sur les projets novateurs organisée à l'occasion du congrès annuel de l'Association of Municipalities of Ontario, qui a eu lieu à Ottawa, du 26 au 28 août 1985.

En 1985-1986, 18 nouvelles requêtes de la part de municipalités ont été soumises à la direction. Vingt-sept requêtes étant déjà en cours depuis l'année précédente, le total des requêtes dont la direction s'occupe se chiffre à 45. Douze requêtes (trois contestées et neuf incontestées) ont été réglées cette année conformément à la loi; les arrêtés en conseil ont été soit signés, soit soumis à l'approbation du cabinet. Les 33 autres requêtes en sont à une des étapes du processus de règlement.

Le personnel de la direction effectue des recherches dans divers domaines, selon les besoins qui se manifestent au sein des comités de négociation; il peut notamment s'agir de l'analyse financière des répercussions que pourraient avoir sur les municipalités les annexions que l'on se propose ou que l'on envisage d'effectuer.

Le travail effectué par la direction permet de résoudre les problèmes de limites municipales et les différends qui s'y rapportent d'une façon responsable sur le plan politique, sans avoir recours aux tribunaux; à un coût moindre pour les municipalités et la province; et d'une manière favorisant le maintien de relations harmonieuses entre les municipalités qui en sont arrivées à des ententes négociées.

Direction des politiques d'administration municipale

La Direction des politiques d'administration municipale rédige et publie des documents sur la gestion financière et administrative ainsi que sur l'utilisation des ordinateurs. La direction est responsable de la fonction de vérification municipale, elle formule les exigences imposées aux municipalités en ce qui a trait à la présentation des états financiers et exploite la base de données municipales.

La direction est composée de trois sections : la section de la gestion financière, la section de la gestion administrative et la section d'information financière.

La section de la gestion financière surveille l'évolution dans les domaines de la gestion fiancière, de la comptabilité, de la présentation des rapports et de la vérification. En 1985-1986, la section a publié les documents suivants :

- *Fixed Asset Record Keeping*
- *Revisions to the Municipal Financial Reporting Handbook*

Les documents en cours de préparation comprennent notamment :

- *The Municipal Audit: "Responsibility and Communication"*
- *The Municipal Audit: "Other Issues"*

La section de la gestion administrative a poursuivi ses activités dans le domaine de l'élaboration des pratiques administratives des municipalités. En 1985, la section a publié les documents suivants :

- *Municipal Elections Act*
- *Formules d'élections municipales*
- *Municipal Elections Calendar*
- *Treasurers Guide to the Tax Sales Act*
- *Formules sur les ventes pour impôts municipaux*
- *Guide du conseiller municipal*
- *Summary of Municipal Legislation*
- *Le recours aux experts conseils*

Les documents en cours de préparation comprennent notamment :

- *Microcomputer Manual for Large Municipalities*
- *Getting the System You Expected*
- *Model Finance By-Laws*
- *By-Law Indexing*
- *You and the Land Registry System*

Action municipale 85. Ce programme vise à aider les municipalités à améliorer leur gestion et leur fonctionnement et continue à remporter un vif succès.

Dans le cadre du volet sur la formation et le perfectionnement, environ 500 subventions d'encouragement à la formation ont été octroyées cette année. Plus de 20 bourses ont été attribuées à des cadres supérieurs en milieu de carrière afin qu'ils suivent des cours de perfectionnement en gestion. Le fonds pour l'avancement de l'éducation a continué à servir à la création de nouveaux matériels éducatifs et de modules de formation en rapport avec l'administration municipale.

Il y a actuellement 20 projets en cours, dont un programme sur la gestion de la trésorerie organisé par l'association des secrétaires et des trésoriers municipaux de l'Ontario, un module de formation sur les techniques de supervision élaboré par l'Ontario Municipal Management Development Board et un projet sur la gestion par objectifs au sein des administrations municipales, lequel prévoit la publication d'un manuel et la tenue de séminaires.

Le deuxième volet du programme, le module de comptabilité et de contrôle de base BACPAC (Basic Accounting and Control Package) a connu beaucoup de succès, 256 projets ayant été mis à exécution.

Aux termes du volet consacré aux systèmes évolués de gestion, plus de 280 demandes concernant des projets ont été approuvées. Ces demandes ont embrassé toute la gamme des activités de gestion municipale, notamment l'information de gestion financière et de gestion générale, la vérification globale et les systèmes informatiques généraux. De nombreux autres projets portant sur des activités municipales directes ont également été approuvés.

Ces projets font l'objet d'un examen et les expériences des municipalités concernées sont mises en relief de façon à aider les autres municipalités intéressées.

Dans le cadre du volet portant sur les initiatives générales, on a entrepris la publication du *Consolidated Municipal Reference Directory*, un répertoire récapitulatif des renseignements utiles aux municipalités, dont, en 1984-1985, quatre volumes sur les lois ontariennes intéressant les municipalités de la province. Cette documentation a été très bien accueillie par les municipalités et les autres usagers. Divers services conjoints incitant les municipalités à collaborer à des entreprises communes ont également été dispensés durant l'année.

Le programme a pris fin en 1985-1986.

Section d'information financière. La section d'information financière a poursuivi l'exploitation et la mise à jour de la base de données MARS, un système de recherche et d'analyse sur les municipalités dans lequel est versée une information courante et historique sur 839 municipalités de l'Ontario.

Les capacités de MARS ont été accrues pour y inclure des renseignements démographiques détaillés extraits du recensement de 1985.

Le ministère des Affaires municipales et d'autres ministères provinciaux comptent dans une large mesure sur les données de MARS pour élaborer leur politique et gérer les programmes de transfert.

En réponse à leurs demandes, des renseignements ont été fournis à des municipalités, à des associations municipales, à la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à Statistique Canada, à des investisseurs et

des banquiers, à d'autres gouvernements, à des sociétés-conseils, à des établissements d'enseignement supérieur et à d'autres intervenants du secteur municipal.

Les mesures permettant de communiquer des données de MARS aux micro-ordinateurs usagers ont été améliorées en 1985. L'utilisation de la micro-informatique a progressé dans le ministère et les municipalités et quelque 400 sessions de formation ont été offertes au personnel du ministère à cet effet.

La direction publie divers documents en vue d'aider les municipalités à utiliser la micro-informatique :

Un catalogue dans la série intitulée "Microcomputers in Larger Municipalities" a paru en mars et, en septembre, le "Directory of Municipal Computers and Applications in Ontario Municipalities".

La série "Microcomputers in Small Municipalities" est maintenant complète avec la parution des titres suivants :

- *A Guide* — mai 1984
- *A Workbook* — mai 1984
- *A Catalogue* — août 1984
- *Case Studies* — novembre 1985

La section d'information financière a poursuivi activement son rôle de soutien auprès d'autres directions du ministère en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie et au développement de ses applications.

Ainsi, un système de répartition municipale permettant de déterminer le partage des frais dans les municipalités a été conçu à l'intention de chacun des 10 bureaux régionaux.

Des perfectionnements notables ont été apportés aux indicateurs de gestion financière que les bureaux régionaux exploitent sur micro-ordinateur pour analyser la situation financière triennale des municipalités.

D'autres applications ont été réalisées en rapport avec l'analyse des élections municipales en 1985 et avec l'équité salariale dans les municipalités; en outre, on a fait appel à la micro-ordinatique pour inventorier l'investissement technologique du ministère ainsi que systématiser la gestion de la correspondance.

Direction des services régionaux

La Direction des services régionaux exploite un réseau de 10 bureaux de services régionaux qui conseillent les municipalités ontariennes. La direction offre également ses services d'affaires municipales à la population, aux autres ministères et aux organismes gouvernementaux, et ce, pour tous les aspects de l'administration municipale.

Les bureaux de services régionaux sont situés à Thunder Bay, Sudbury, North Bay, Ottawa, Kingston, Oshawa, Orillia, Cambridge, Guelph et London. Le siège de la direction est situé à Toronto.

Le personnel des bureaux de services régionaux a pour responsabilité première d'aider les municipalités à respecter les conventions municipales d'usage et à maintenir leur stabilité financière et administrative. Le personnel des bureaux offre en outre une assistance sur place en cas de nécessité.

En raison de la complexité sans cesse croissante de l'administration municipale, les conseils fournis par la direction sont très précieux pour les 604 municipalités de 5 000 habitants ou moins.

Des fonctionnaires des Services régionaux constatent les dégâts après le passage d'une tornade au sud de Tottenham. Le 31 mai 1985, une série de tornades s'abattirent sur plus de 25 municipalités du Centre de l'Ontario, semant çà et là la dévastation.

Le ministère, avec le concours de 17 autres ministères, a participé à la création d'un fonds de secours aux sinistrés du Centre de l'Ontario afin d'administrer les demandes de dédommagement.

La direction assure au nom du ministère la supervision directe de la conduite des affaires dans sept districts en voie d'amélioration, du conseil de la zone de développement de Moosonee et d'une autre municipalité. Sept municipalités reçoivent actuellement la supervision modifiée qu'elles ont demandée dans certains domaines d'activité.

La direction évalue les demandes d'aide exceptionnelle que les municipalités éprouvant des pertes de revenu soumettent au ministre. Au cours du dernier exercice, le ministre a approuvé sept subventions de ce genre. De plus, des subventions d'aide exceptionnelle ont été versées à cinq municipalités qui ont dû faire face à des dépenses extraordinaires à la suite d'inondations dans le Sud-Ouest de l'Ontario au printemps 1985. Vingt-huit municipalités, conseils locaux et commissions ont reçu des subventions en rapport avec les dégâts dûs à la tornade qui a frappé le Centre de l'Ontario. Par ailleurs, le personnel du bureau régional a pris l'initiative d'organiser le comité de secours aux sinistrés et des postes de renseignements, puis il a offert ses conseils techniques.

La direction s'occupe également de calculer et de certifier la subvention touchant la portion garantie aux termes de la loi régissant les subventions inconditionelles (Loi sur les subventions aux municipalités de l'Ontario).

La direction analyse en outre les rapports financiers de toutes les municipalités. Elle note les manquements et en discute avec les municipalités concernées.

La direction offre une formation sur place aux fonctionnaires municipaux sans expérience. Le coût de cette formation est habituellement partagé avec la municipalité. La direction continue aussi d'accorder son aide technique et financière pour mettre en place un module de comptabilité primaire. Pendant l'exercice écoulé, dix municipalités ont profité de ce programme, à l'exemple des 256 autres municipalités qui s'étaient déjà dotées du module comptable.

Au cours de l'exercice, les contribuables ont demandé au ministre d'intervenir dans les affaires municipales à quelque 120 occasions. Les contribuables ont avancé que les conseils municipaux avaient pris des décisions inappropriées ou que les fonctionnaires municipaux avaient manqué à leur devoir, ou les deux. Dans cinq de ces cas, les allégations ont été soumises au ministre sous forme de requête demandant la tenue d'une enquête officielle. Dans tous les cas, la direction mène une enquête et rend compte au ministre.

Groupe des services de planification communautaire

Le Groupe des services de planification communautaire s'occupe d'un vaste domaine d'activités qui favorisent une planification efficace de l'utilisation du sol en Ontario. Le groupe administre la réglementation aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire et veille à ce que les collectivités s'inspirent de principes d'aménagement éprouvés qui suivent la ligne directrice du gouvernement provincial.

Le groupe est investi de la responsabilité de l'aménagement du territoire en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire et des dispositions législatives afférentes. Son personnel aide et conseille les municipalités, les territoires non érigés en municipalité, les associations commerciales et le public relativement à toutes sortes de questions d'aménagement et de développement. Le groupe administre également une aide financière par des programmes de subvention et de prêt destinés à la réalisation d'études d'aménagement et à l'amélioration des secteurs résidentiels et commerciaux.

Direction de la rénovation communautaire

La Direction de la rénovation communautaire cherche à promouvoir et favoriser une approche globale au chapitre de la revitalisation et de l'entretien des installations collectives et urbaines.

Pour ce faire, la direction aide les municipalités à préparer leurs politiques d'amélioration communautaire (dans le cadre des plans municipaux officiels) et à interpréter, appliquer et administrer les dispositions sur l'amélioration communautaire de la Loi sur l'aménagement du territoire. Elle fournit aussi une aide financière aux municipalités qui entreprennent des travaux d'amélioration dans les zones résidentielles et commerciales. La direction aide par ailleurs à la création et à l'exploitation courante des zones de mise en valeur commerciale (ZMVC) partout dans la province.

La direction administre les programmes d'aide financière RÉNOVAM (programmes de rénovation, d'amélioration et d'aménagement des collectivités). RÉNOVAM chapeaute le Programme ontarien d'amélioration des quartiers (POAQ) créé en 1981 et le Programme de rénovation des secteurs commerciaux (PRSC), dont la création remonte à 1983.

Programme ontarien d'amélioration des quartiers (POAQ). Dans le cadre de ce programme, les municipalités reçoivent une subvention équivalente à 50 pour 100 du coût des projets d'amélioration des services municipaux, des services publics et des installations communautaires et de loisirs dans les quartiers résidentiels stables habités par des familles à revenu faible ou moyen. Ces subventions ont pour but de mettre un frein à la détérioration et d'assurer un minimum de services dans ces quartiers.

Au cours de l'exercice 1985-1986, 14,4 millions de dollars ont été engagés au profit des municipalités, ce qui porte le total des engagements provinciaux dans le cadre de ce programme à la fin de 1985-1986 à 57,2 millions de dollars, que 165 municipalités ont utilisés pour mener à bien 289 projets. Les paiements provinciaux versés à la fin de l'exercice 1985-1986 se sont chiffrés à 34,8 millions de dollars.

Le ministre des Affaires municipales Bernard Grandmaître (deuxième à gauche) a prononcé l'allocution d'ouverture lors de la conférence de 1985 des planificateurs ontariens. Le ministre a visité l'exposition en compagnie du sous-ministre adjoint à la planification communautaire, M. Milt Farrow (à g.) et des organisateurs de la conférence, Ken Bauman et Elizabeth Lea, de la Direction des services consultatifs sur la planification communautaire.

Programme de rénovation des secteurs commerciaux (PRSC). Le Programme de rénovation des secteurs commerciaux a été instauré pour répondre aux nouveaux besoins qui se sont fait sentir à ce chapitre dans les années 1980 au sein des municipalités ontariennes.

Ce programme vise à améliorer les installations physiques, communautaires, culturelles et économiques des centres-villes et des autres secteurs commerciaux plus anciens en vue d'en freiner la détérioration ou de les rajeunir.

Dans le cadre du PRSC, le gouvernement provincial assume 50 pour 10 du coût des travaux municipaux par le biais de prêts ou de subventions. La contribution maximale par projet a été établie à 500 000 $, et l'aide accordée sous forme de subventions ne peut pas dépasser un tiers de l'apport financier de la province. Par ailleurs, l'intérêt sur les prêts consentis est fixé à 50 pour 100 du coût d'emprunt provincial.

Au cours de l'exercice 1985-1986, 6,675 millions de dollars ont été engagés à l'égard de 20 projets entrepris dans 20 municipalités, ce qui porte le total des engagements dans le cadre de ce programme à la fin de 1985-1986 à 15,2 millions de dollars, que 43 municipalités ont utilisés pour mener à bien 62 projets.

Zone de mise en valeur commerciale (ZMVC). Le concept de zones de mise en valeur commerciale a été formulé en 1970, lorsque la province a promulgué ce qui est devenu depuis l'article 217 de la Loi sur les municipalités, L.R.O. 1980. Cette disposition législative sur les ZMVC donne aux gens d'affaires la possibilité de s'organiser officiellement pour favoriser l'amélioration matérielle des terres, immeubles et structures appartenant à leur municipalité (au-delà des travaux normaux et courants entrepris par ces dernières) et de coordonner les activités de commercialisation et de promotion au sein des zones désignées.

La direction travaille activement à l'avancement du concept des ZMVC au sein des municipalités et donne des renseignements et des conseils sur la création et l'administration de ces zones. Pour se prévaloir du Programme de rénovation des secteurs commerciaux, les municipalités doivent au préablable avoir mis ce concept en pratique. Le gouvernement provincial n'apporte pas d'aide financière directe.

Durant l'exercice 1985-1986, la direction a accru sensiblement ses services d'éducation et d'information aux ZMVC par les actions suivantes :

- création d'un centre de documentation sur les ZMVC afin de réunir en une bibliothèque les documents utiles aux ZMVC;
- tenue de séminaires pour instruire les gestionnaires des ZMVC et les membres de leur conseil d'administration;
- création du Prix RÉNOVAM qui récompense l'excellence des efforts visant l'embellissement, la promotion et le dessin d'un logo dans les zones de mise en valeur commerciale.

À la fin de l'exercice 1985-1986, il y avait 196 ZMVC actives dans la province. Elles se sont partagé un budget annuel cumulatif dépassant les 10 millions de dollars.

La direction supervise également des projets entrepris dans le cadre de programmes aujourd'hui abolis, mais à l'égard desquels le gouvernement provincial a encore des engagements. Il s'agit plus précisément des programmes suivants :

Programme ontarien de revitalisation des centres-villes. Ce programme a été créé en 1976 et remplacé en août 1983 par le PRSC.

Il s'agissait d'un programme provincial-municipal dans le cadre duquel la province fournissait une aide financière aux municipalités de 125 000 habitants ou moins afin de favoriser les travaux de rénovation des centres-villes financés par des intérêts privés.

Il y avait encore deux projets en cours en 1985-1986. La contribution provinciale au titre de ce programme durant l'exercice 1985-1986 s'est chiffrée à 1,8 million de dollars.

Programmes de rénovation urbaine, d'amélioration des quartiers et de contributions pour les équipements communautaires (composante du POAQ). Le gouvernement fédéral a mis un terme à ces programmes dans le cadre desquels il collaborait avec le gouvernement provincial et les municipalités. En 1985-1986, sept projets étaient encore en voie de réalisation, les engagements de la province à ce titre se chiffrant à environ 514 000 dollars.

Direction des services consultatifs sur la planification communautaire

La Direction des services consultatifs sur la planification communautaire est un organisme décentralisé qui a des bureaux à Ottawa, London, Sudbury, Thunder Bay et dans la Communauté urbaine de Toronto. Elle s'occupe de promouvoir la planification communautaire en Ontario en offrant des activités éducatives, de l'aide financière directe et des services d'assistance technique et de consultation. La présence d'une équipe de professionnels dans les bureaux régionaux favorise l'efficacité des communications entre le ministère, les municipalités, les autres ministères et, dans le Nord de l'Ontario, les territoires non érigés en municipalités.

Activités éducatives. En 1985-1986, la direction a organisé 149 séminaires et ateliers éducatifs et participé à des séances préparées par d'autres directions et organismes. La direction a de plus organisé la conférence de 1985 des planificateurs ontariens, la plus importante réunion de professionnels de la planification dans la province, qui a attiré plus de 400 représentants des secteurs public et privé.

La direction a achevé une vaste étude de ses programmes éducatifs et a commencé de mettre en oeuvre les principales recommandations. La mise en oeuvre de la recommandation à l'effet que l'on oriente davantage les efforts vers l'éducation des élus municipaux s'est avérée une entreprise majeure. Entre autres choses, il a fallu participer à 26 ateliers pour les nouveaux conseillers, auxquels plus de 1 500 élus ont assisté. La direction a coordonné la présentation d'exposés par le personnel du groupe des services de planification communautaire au sujet des questions de planification et des méthodes utiles aux conseillers. Elle a commencé de préparer des documents permettant d'informer les élus de leurs responsabilités en matière de planification. Par ailleurs, la direction s'est engagée à créer un cours de formation à l'intention des administrateurs chargés de la planification. La mise en oeuvre des recommandations de l'étude se poursuivra en 1986-1987.

Assistance technique. La direction continue d'offrir à de nombreuses municipalités ontariennes des services gratuits de consultation assurés par des professionnels de la planification. En 1985-1986, elle a préparé 24 documents portant sur la planification — modification des plans officiels et des règlements de zonage — pour les municipalités, en plus d'établir le mandat de 35 études.

Pendant l'exercice 1985-1986, le personnel a étudié 207 plans, rapports et documents. Parmi ces documents, certains ont fait l'objet de commentaires destinés aux directions de l'administration des plans pour que les documents soumis pour approbation tiennent compte du point de vue local.

Aide financière. En 1985-1986, la direction a administré deux programmes de subventions destinées aux municipalités : le Programme de subventions à la planification communautaire (PSPC) et le Programme de subventions à l'administration de l'aménagement (PSAA).

Au cours de l'exercice, 1 258 800 $ ont été engagés dans le cadre du PSPC au bénéfice de 131 municipalités et conseils d'aménagement, ce qui porte le total des engagements au titre de ce programme à 13,8 millions de dollars.

La plupart de ces engagements de fonds ont servi à réaliser des documents se rapportant à des plans officiels et des règlements de zonage. Cependant, plusieurs autres ont servi à des études innovatrices mettant en rapport les mesures de planification et les possibilités de développement économique, ou explorant les moyens de dispenser avec plus d'efficacité les services de planification locale aux usagers.

La direction a également accordé 274 600 $ de subventions dans le cadre du PSAA pour aider à l'administration des activités de planification dans 14 régions de planification du Nord de l'Ontario qui ne sont pas érigées en municipalités.

Services de consultation. Le personnel de la direction a consacré environ 41 pour 100 de son temps à conseiller les municipalités, les autres organismes provinciaux, l'industrie immobilière et la population. Il a représenté le ministère et le groupe des services de planification communautaire au sein de maints comités et a assuré la liaison avec divers organismes et la population sur des questions qui intéressent le ministère.

Direction de la recherche et des projets spéciaux

La direction remplit une double fonction : d'une part, elle fournit des conseils techniques au ministère au sujet de questions de planification communautaire; d'autre part, elle est une source de renseignements spécialisés pour le grand public. Étant chargé de projets, le personnel s'occupe des demandes particulières émanant du ministère et détermine en outre les questions de planification à long terme qui touchent les municipalités de l'Ontario. À l'heure actuelle, la recherche porte essentiellement sur les répercussions que les nouvelles conditions économiques et sociales peuvent avoir sur les collectivités. Cette recherche donne des résultats qui servent à élaborer des programmes et à définir les besoins futurs.

Dans le cadre de ses activités, la direction s'attache particulièrement à résoudre les problèmes de manière pratique. Elle étudie notamment les conséquences de l'exploitation et de la réexploitation pour le compte des municipalités. Les publications qu'elle réalise fournissent des lignes directrices sur de nombreux aspects de la planification aux municipalités, aux organismes gouvernementaux, aux consultants et aux entrepreneurs.

Suite à la parution d'une nouvelle série de publications éditée par le Bureau des politiques de planification locale, il est beaucoup plus aisé pour les Ontariens de comprendre comment se déroule la planification communautaire. On montre ici huit fascicules regroupés dans la trousse intitulée La Planification communautaire, en deux mots.

La direction a récemment publié les documents suivants :

- *Financial Impact Analysis*, un aide-mémoire à l'intention des planificateurs qui doivent évaluer les aspects financiers des propositions d'exploitation ou des politiques d'aménagement.
- *Planning and Design for Commercial Facade Improvements*, qui donne des conseils pratiques au sujet de l'amélioration des façades commerciales, de leur entretien, des matériaux et des coûts types.
- *An Introduction to Community Planning*, un guide élémentaire sur la planification communautaire (en cours de traduction).
- *Maps: A Map Index for Community Planning in Ontario*, un recueil des sources de renseignements cartographiques pour l'Ontario.

Les projets suivants sont par ailleurs en cours :

- étude du taux d'occupation domiciliaire actuel dans diverses municipalités et des tendances et répercussions possibles pour l'avenir;
- examen des critères de planification municipale en ce qui concerne les besoins des nouvelles industries de pointe;

Le Planning Handbook signale les améliorations les plus intéressantes pour l'activité économique. Il a été réalisé pour la Direction de la rénovation communautaire par la Direction des projets spéciaux de la Planification communautaire.

- préparation d'un livre de documentation pratique à l'intention des planificateurs municipaux qui entreprennent ou étudient des projets de lotissement riverain;
- établissement d'une ligne directrice pour aider les municipalités à planifier la revitalisation d'anciennes zones industrielles.

Bureau des politiques de planification locale

Le Bureau des politiques de planification locale a pour fonction de prendre des initiatives et de répondre aux besoins en matière de législation sur la planification municipale. Il lui incombe aussi de coordonner les énoncés de politiques provinciales touchant la planification. Il est en outre responsable de la rédaction de guides explicatifs, de règlements et de divers documents relatifs à la Loi sur l'aménagement du territoire et de la tenue de séances éducatives destinées à faire mieux comprendre cette loi.

En 1985-1986, le bureau a consacré une grande part de ses efforts au suivi et à la mise en application de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, promulguée le 1er août 1983, à la suite d'une révision complète de la législation ontarienne en la matière. Afin de pouvoir plus aisément recueillir et mettre à jour les renseignements indiquant l'efficacité de la loi habilitante, on a procédé à l'informatisation du *Programme d'évaluation permanente de la Loi sur l'aménagement du territoire* (EPLAT).

À la lumière du programme de suivi et en réponse aux demandes particulières des municipalités et autres, on a jugé approprié de modifier la loi. Il reste encore à examiner une dernière fois les amendements proposés pour pouvoir les déposer à l'assemblée législative en vue de leur adoption. La plupart de ces amendements sont d'ordre purement administratif et visent à clarifier ou rectifier des aspects relativement mineurs. Quelques-uns sont plus substantiels, notamment la proposition d'écourter la période d'avis public pour les règlements de zonage.

Poursuivant sa mission permanente d'éducation, le bureau a réalisé une série de brochures, les *Guides du citoyen*, qui expliquent comment se fait l'aménagement du territoire en Ontario. Un grand nombre de ces guides, assortis d'un présentoir et d'une affiche, ont été distribués à chacune des municipalités de la province et aux conseils d'aménagement dans le Nord. Les dirigeants municipaux, les groupes de citoyens et la population en général les ont accueillis avec plaisir. D'autres publications destinées à expliquer divers aspects de la planification communautaire et de la Loi sur l'aménagement du territoire sont en cours d'élaboration.

Des séances d'information sur la planification ont lieu une fois par mois durant l'année à l'intention des employés du groupe des services de planification communautaire. En 1985-1986, ces séances ont porté sur :

- la planification stratégique au ministère
- l'usage des ordinateurs en planification
- les foyers de groupe
- l'évaluation financière des politiques de planification municipales.

De même, pour faciliter la tâche d'autres services de planification communautaire, le personnel a préparé des documents de travail traitant de questions telles que la planification dans les comtés, et il a participé à de nombreux comités de travail inter et intra-ministériels chargés de toutes sortes de questions relatives à la planification communautaire.

Au cours de 1985-1986, le bureau a continué de travailler de concert avec d'autres ministères à des projets de déclarations de principes provinciales. En février, le projet de déclaration de principes sur la conservation des terres agricoles a été mis en circulation conjointement avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de recueillir les observations du public. Les principes concernant les ressources en agrégats minéraux, élaborés de concert avec le ministère des Richesses naturelles, étaient en préparation en 1985-1986 pour être présentés au conseil des ministres. Ce sera la première déclaration de principes provinciale à être publiée en rapport avec la Loi de 1983 sur l'aménagement du territoire. Le personnel prépare présentement des avant-projets de principes concernant les terres inondables et la compatibilité d'utilisation du sol. D'autres déclarations sont envisagées à plus long terme, et notamment à propos des marais.

Directions de l'administration des plans

Ces directions se répartissent les fonctions liées à la surveillance et à l'application des règlements relativement aux nombreuses et diverses responsabilités de planification prévues par la Loi sur l'aménagement du territoire, selon une division géographique de la province : Nord et Est (les régions, comtés, districts et territoires non érigés en municipalités au nord et à l'est du comté de Simcoe et de la région de Durham), et Centre et Sud-Ouest (les comtés et régions à l'ouest des comtés de Northumberland et de Victoria et de la municipalité de district de Muskoka).

Les directions sont chargées d'examiner et d'approuver les plans officiels et leurs modifications, ainsi que les plans de lotissement et de copropriété. Elles prennent une part active aux négociations entre les organismes publics à l'égard des incompatibilités entre les politiques d'utilisation du sol et cherchent à résoudre des questions d'aménagement complexes et à défendre les intérêts de la province dans les projets d'exploitation mis de l'avant par les municipalités et le secteur privé. Aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire, les directions assument les pouvoirs et les diverses fonctions d'autorisation que leur délègue le ministre, notamment en ce qui a trait aux plans de lotissement, aux plans officiels locaux et à leurs modifications (à l'échelle régionale), ainsi qu'aux fractionnements. Elles étudient également des ébauches de plans officiels et de documents de zonage en vue de faire part de leurs commentaires préliminaires et de donner des conseils généraux en matière de planification aux conseils municipaux et aux conseils d'aménagement.

Hors des limites régionales, les directions de l'administration des plans évaluent les règlements de zonage et communiquent, le cas échéant, leurs observations à la Commission des affaires municipales. De plus, elles préparent et administrent les arrêtés ministériels de zonage et les modifications qui y sont apportées.

Parmi les autres fonctions de ces directions, mentionnons l'approbation des demandes de fractionnement dans bon nombre de régions du Nord de l'Ontario, la validation des titres fonciers, les modificiations routières, les règlements sur les lots partiels et les règlements de présomption.

La préparation et l'application des arrêtés ministériels de zonage pour les régions non érigées en municipalités du Nord de l'Ontario relèvent de la Direction de l'administration des plans, Nord et Est.

La Direction de l'administration des plans, Centre et Sud-Ouest, est chargée de s'occuper des interjections en appel à l'égard de l'octroi des permis d'aménagement de l'escarpement du Niagara, de mettre en oeuvre le plan d'aménagement de la ceinture ouest de promenades et de préparer et approuver les modifications et exceptions au règlement d'utilisation du sol dans la ceinture de promenades.

En 1985-1986, la révision quinquennale du plan d'aménagement de la ceinture ouest de promenades s'est poursuivie et l'équipe de révision procède à l'évaluation des politiques et recommandations préliminaires. Le secrétaire provincial responsable de la mise en valeur des ressources a demandé à la Direction de l'administration des plans, Centre et Sud-Ouest, d'élaborer un programme qui mènera à la mise en oeuvre du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara adopté depuis peu. Le groupe d'étude livrera incessamment ses recommendations. Par ailleurs, il incombe à la Direction de l'administration des plans, Centre et Sud-Ouest, d'administrer et de contrôler les subventions et les prêts que le ministère s'est engagé à verser dans le cadre du Programme d'aide au logement de l'Ontario, et aussi de superviser le contrôle sur le Programme de subventions d'encouragement aux immobilisations domiciliaires.

Les directions ont quelques sections en commun, nommément : la Section de cartographie et de préparation des plans, qui fournit les services cartographiques aux deux directions ainsi qu'à l'ensemble des services de planification communautaire; et la Section de l'administration générale, qui fournit les services de bureau et de soutien administratif.

Administration des plans

Statistiques annuelles, exercice 1985-1986	1984/85	1985/86
Subventions de stimulation du logement		
Montant versé	87 150,00 $	2 925,00 $
Zonage		
Règlements globaux ou de modification reçus	4 823	5 122
Règlements globaux ou de modification finalisés	4 666	5 343
Arrêtés de zonage		
Demandes de modification reçues	281	166
Demandes réglées	197	150
Assentiments du ministre		
Demandes reçues	1 190	1 003
Demandes réglées	1 008	928
Plans officiels		
Projets de plans officiels reçus	102	119
Projets de modification des plans officiels reçus	1 263	1 172
Plans officiels finalisés	48	110
Modifications des plans officiels finalisées	965	1 035
Ceinture de promenades		
Demandes reçues	120	94
Demandes réglées	111	73
Commission de l'escarpement du Niagara		
Interjections en appel reçues	97	106
Interjections en appel réglées	96	91
Règlements de modification routière		
Demandes reçues	444	365
Demandes réglées	464	363
Contrôle des lots partiels		
Demandes reçues	35	55
Demandes réglées	35	57
Validation		
Demandes reçues	57	51
Demandes réglées	67	43
Lotissement et copropriété		
Demandes reçues	451	311
Demandes réglées	261	239
Surveillance des présentations et des décisions des régions déléguées		
Demandes reçues	532	402
Demandes réglées	494	356
Examen d'ébauche de document		
Demandes reçues	577	577
Demandes réglées	480	568

Gestion des ressources générales

Le Groupe de gestion des ressources générales fournit au ministère des services centralisés en matière d'administration, de finances et de ressources humaines.

Le Groupe de gestion des ressources générales englobe les services suivants :

- Direction de la planification et de l'évaluation des ressources générales
- Direction des services financiers
- Direction des ressources humaines
- Direction des services de gestion
- Direction de révision et de vérification des opérations
- Direction des services juridiques
- Bureau du secrétaire général

La Direction de la planification et de l'évaluation des ressources générales

- dirige les processus d'affectation des ressources et de prévision budgétaire;
- planifie, coordonne et traite les présentations à l'intention du cabinet et de ses comités et veille à l'efficacité et à la continuité des communications avec les organismes de l'administration centrale;
- élabore des méthodes intégrées de gestion et assure leur mise en oeuvre;
- coordonne la planification stratégique et les méthodes de gestion par résultats du ministère;
- fournit des conseils généraux visant à assurer l'efficacité de la coordination et l'élaboration des mesures appropriées en réponse aux problèmes soulevés;
- coordonne le breffage du ministre, du sous-ministre et des hauts fonctionnaires à l'égard de tout ce qui figure à l'agenda du cabinet et des comités du cabinet.

Affectation des ressources et liaison avec le cabinet. Cette section coordonne l'affectation des ressources financières et les processus de prévisions budgétaires du ministère et veille à l'efficacité de la liaison et des communications avec le cabinet et ses comités. Dans le cadre de cette fonction, la section doit collaborer avec la haute direction à l'élaboration de stratégies d'affectation des ressources fondées sur l'ordre de priorité des politiques et des programmes du ministère, coordonner le processus d'établissement des prévisions budgétaires annuelles et évaluer en cours d'année les décisions entraînant des rajustements budgétaires.

La section coordonne également la planification, l'établissement du calendrier et le traitement des présentations ministérielles à l'intention du cabinet et de ses comités. Elle conseille et assiste la haute direction en ce qui a trait au contenu des présentations, diffuse les présentations de politiques mises de l'avant par d'autres ministères à des fins d'examen et d'annotation et communique les décisions et les directives du cabinet aux gestionnaires de programmes concernés.

Politique générale. Ce groupe s'occupe des questions qui touchent plusieurs sphères d'activité relevant du ministère ou qui n'incombent à aucun des programmes individuels.

Une des grandes responsabilités consiste à fournir un service de conseil relativement aux questions de principe général au ministre, au sous-ministre et à la haute direction. Au besoin, une recherche plus approfondie sur certaines questions de principe général est effectuée et peut mener à des présentations à soumettre au cabinet.

Par des recherches et des recommandations concernant les aspects collectifs des questions particulières à des programmes, cette section remplit également un rôle de soutien auprès du personnel hiérarchique associé aux lignes de conduite du ministère.

Cette section assume un rôle clé dans le processus de planification stratégique indispensable au ministère en définissant et en étoffant la position de ce dernier à l'égard de questions de principe qui ont des répercussions sur le ministère.

Planification administrative et analyse statistique. Cette section élabore et coordonne une méthode globale de planification et d'évaluation de la gestion afin que l'affectation et l'utilisation des ressources humaines et financières soient les plus efficaces possible. Plus particulièrement, elle dirige la préparation du plan stratégique du ministère; elle conseille et assiste les directeurs de programmes pour ce qui est de la conception et de la mise au point des contrôles de gestion et des indicateurs de rendement; enfin, elle prépare des renseignements relatifs aux exposés budgétaires annuels du ministère.

La Direction des services financiers

- offre toute la gamme des services financiers nécessaires au ministère des Affaires municipales;
- coordonne et contrôle la gestion financière;
- veille à la mise en place de méthodes et de systèmes appropriés au chapitre de la gestion de la trésorerie, de l'établissement des budgets, de la comptabilité et de la publication de l'information financière;
- agit à titre d'organe de contrôle; à ce titre elle :
  - établit les lignes directrices en matière de finances à l'intention du ministère;
  - établit la marche à suivre au sein du ministère en ce qui concerne les mouvements de trésorerie;
  - conseille les gestionnaires de programmes sur des questions particulières.

Les responsabilités de la Direction des services financiers sont assumées par deux sections principales qui assurent la gestion financière du ministère.

Planification financière. Cette section évalue régulièrement les besoins financiers du ministère, conseille les sous-ministres adjoints responsables et rend compte périodiquement de la situation au sous-ministre. Elle veille ainsi à ce que les fonds alloués au ministère soient utilisés à bon escient et que des solutions de rechange soient élaborées en réponse aux pressions qui se manifestent en cours d'exercice. Elle aide en permanence les gestionnaires de programmes dans leurs activités d'analyse, de planification et de gestion financières. Pour les aider à atteindre leurs objectifs, la section continue d'utiliser les systèmes d'information comptable, d'établissement du budget et des prévisions des dépenses afin de déceler en début d'exercice les circonstances financières favorables et défavorables.

Avec l'évolution des besoins en information du ministère, il a fallu réviser les systèmes d'information automatisés en usage. Cette révision a entraîné l'établissement d'une stratégie visant à élaborer et à mettre en oeuvre un système de gestion financière (SGF) complet, intégré et décentralisé. Ce nouveau système servira d'expérience témoin pour le gouvernement provincial et il pourra être étendu à d'autres ministères. Le SGF touchera aux aspects non opérationnels de l'exploitation d'un programme et il fournira des renseignements pertinents au moment opportun, ainsi que les instruments nécessaires à la planification et au contrôle; mais surtout, il se prêtera à une utilisation interactive directe si l'usager veut extraire des données et exécuter des calculs en situation hypothétique.

Opérations financières et contrôles financiers. Cette section assure la prestation de services financiers à l'ensemble du ministère et tient à jour un système d'information comptable global. Elle est en outre responsable de la divulgation des renseignements financiers à laquelle le ministère est légalement astreint, conformément aux règles auxquelles est assujetti le système d'information financière de la province et à celles qui obligent les gestionnaires de programmes au ministère à livrer une information comptable.

La planification, l'établissement de budget et les méthodes de traitement des paiements et de l'information comptable, ont été étendus au cours de l'année à la Commission de l'escarpement du Niagara et au programme de vérification des affaires municipales de l'Ontario.

Au cours de l'année, on a continué d'attacher une grande importance au perfectionnement de l'effectif grâce à de nombreuses rotations d'emplois, des affectations en détachement et des cours de formation spécialisée pour le personnel, en privilégiant tout particulièrement le secteur informatique.

Direction des ressources humaines

Services du personnel. Cette section fournit quotidiennement à la direction et aux employés du ministère des services relevant du domaine des ressources humaines, notamment des services de recrutement, d'évaluation et de classification des postes, de relations de travail et de consultation.

La création du Bureau des politiques de planification locale et du Bureau de vérification des affaires municipales a demandé un effort intense pour établir les descriptions de tâches et classifier les emplois et pour aplanir les difficultés relatives à l'embauche et aux relations de travail que cette restructuration des programmes a causées.

Relations avec le personnel. Cette section conseille et assiste la direction du ministère en ce qui touche la discipline et les griefs. En outre, elle administre les régimes d'avantages sociaux et conseille les employés et la direction en matière de compléments sociaux.

Paie et dossiers. Cette section établit et distribue toutes les deux semaines les chèques de paie des employés du ministère.

En plus de renseigner les nouveaux employés, de tenir les dossiers relatifs à la paie, aux avantages sociaux et aux heures de travail de chaque employé, de délivrer et de contrôler les cartes d'identité et d'autorisation d'accès au bâtiment et au garage, cette section produit aussi divers rapports de gestion.

Planification et perfectionnement de la main-d'oeuvre. Cette section a entrepris un certain nombre de nouveaux projets qui viennent s'ajouter aux programmes de perfectionnement des cadres déjà existants. Son personnel offre des services de consultation et crée des programmes de formation particuliers à l'intention des directions du ministère.

De concert avec la section des services du personnel et la section des relations avec le personnel, cette section a poursuivi le programme de formation en gestion des ressources humaines. Ce programme encourage les cadres à se perfectionner dans le domaine de la sélection du personnel, des techniques d'entrevue, de la gestion des employés improductifs, du règlement des griefs, de

En 1985, à l'occasion de la campagne Centraide menée au sein du ministère en conjonction avec le ministère du Logement, deux distinctions pour les ministères d'importance moyenne ont été remises au personnel : l'une pour le pourcentage de prélèvement sur les salaires le plus élevé et l'autre pour la donation moyenne la plus élevée.

l'élaboration, l'analyse et de la définition des postes, de l'application du système de classification, et de la compréhension et de la gestion des conditions de travail au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Le programme des options d'avancement de carrière, projet-pilote visant à offrir aux membres du personnel l'occasion de progresser dans leur carrière grâce à des services conseils et à une mobilité interne-externe, a permis au ministère d'économiser jusqu'à ce jour 98 000 dollars.

Le Comité de planification et de développement des ressources humaines, présidé par le sous-ministre, a défini plusieurs mesures que l'on s'applique à formuler en une stratégie générale des ressources humaines. Ce comité recommandera de nouveaux plans d'actions pour le perfectionnement et l'évaluation des cadres du ministère. Il cherche aussi à définir et combler les besoins de formation et de perfectionnement du personnel en fixant des objectifs et en les révisant.

Le comité chargé de fixer et de réviser les objectifs, auquel siège un représentant de chaque groupe du ministère, poursuit l'évaluation du système de gestion du rendement et travaille à le rendre plus efficace.

Cette section administrera le projet CHRIS (Corporate Human Resource Information System) (système général d'information sur les ressources humaines) auquel le ministère participe à titre d'essai. Il s'agit d'un nouveau système d'information du personnel qui desservira éventuellement tous les employés de la fonction publique de l'Ontario. Le système d'information sur les ressources humaines que le ministère exploite sur ordinateur sera tenu à jour parallèlement au système pilote et il continuera d'être utile aux programmes de formation et de perfectionnement.

La Direction des services de gestion

- fournit des services administratifs au ministère au chapitre du soutien des systèmes d'information et des systèmes informatiques;
- veille à l'approvisionnement en biens et en services;
- fournit des locaux et des services de bureau et veille au fonctionnement de la bibliothèque centrale du ministère.

La direction a continué à approvisionner le ministère en biens et en services et à régler en temps opportun les comptes fournisseurs, ainsi qu'à fournir des locaux et des services connexes. La bibliothèque du ministère a assuré cette année encore des services de référence au personnel et au public.

La direction a poursuivi ses études sur la bureautique, qui ont mené à recourir davantage à la technologie pour améliorer le service à la clientèle et accroître la productivité. Le centre de traitement de texte a continué à offrir des services de soutien à un nombre croissant de secteurs mettant en oeuvre des programmes.

Services informatiques. Une stratégie informatique à long terme a été élaborée et sera documentée afin d'aider à l'élaboration d'un plan de gestion de l'informatique pour le ministère. Une fois les données relatives à certaines fonctions commerciales du ministère identifiées, la haute direction fixera les priorités en vue de créer une base de données utile à l'accomplissement de ces fonctions commerciales.

Le ministère a conclu une nouvelle entente avec Canada Systems Group pour la livraison de services informatiques au ministère de 1986 à 1990. Le contrat donne au ministère l'accès aux unités centrales de C.S.G. situées à Mississauga et lui permet de les utiliser. Il prévoit également l'installation et la maintenance d'un ordinateur, au 777 rue Bay (administration centrale du ministère). Le ministère aborde ainsi une nouvelle phase de planification et de développement technologique qui comportera l'établissement d'un réseau local et plus vaste, assorti d'un effort continu de création, d'implantation et d'exploitation de bases de données.

Direction de révision et de vérification des opérations

La Direction a pour objectif de définir les possibilités d'exercer un meilleur contrôle sur les finances et la gestion et de garantir la pertinence des vérifications au sous-ministre et aux gestionnaires des programmes du ministère afin de réduire au minimum les erreurs et d'atteindre le maximum d'efficacité opérationnelle.

La Direction de révision et de vérification des opérations
- fournit une évaluation systématique et indépendante de toutes les opérations et de tous les systèmes du ministère et de ses organismes, ce qui l'amène à exercer ses activités partout dans la province;
- évalue la pertinence des contrôles financiers et le respect des politiques générales, des lois et des règlements (fonctions de vérification des activités du ministère et des organismes);
- évalue les aspects économique et d'efficacité des contrôles de gestion ainsi que l'efficacité de la prestation des programmes (fonctions de révision des opérations).

Direction des services juridiques

La Direction des services juridiques est chargée de fournir des services juridiques au ministre et au personnel du ministère des Affaires municipales et de la Commission de l'escarpement du Niagara en ce qui concerne leurs programmes et la formulation de leur politique.

Ceci comprend les conseils au ministre, aux cadres supérieurs et à d'autres fonctionnaires relativement à la Loi sur l'aménagement du territoire, la loi sur les municipalités, les lois sur les municipalités régionales, la loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara, et autres lois et règlements, selon les besoins.

En outre, la Direction des services juridiques assure la rédaction des nouvelles lois se rapportant à l'aménagement du territoire et aux affaires municipales, ainsi que la rédaction des amendements législatifs relevant de la compétence du ministère, des règlements et des décrets du conseil, selon les besoins.

Les lois susmentionnées habilitent le ministère à intervenir dans l'aménagement du territoire et les affaires municipales alors que les règlements y afférents définissent les programmes, les opérations et les compétences en ces domaines.

Les fonctions de la direction en ce qui concerne les programmes du ministère ont trait aux plans officiels, aux plans de lotissement, à la planification et au contrôle de l'aménagement du territoire, à la rénovation urbaine, aux pouvoirs et à l'organisation des municipalités, à la gestion municipale, aux finances et aux taxes municipales, aux annexions municipales, aux audiences de la Commission de l'escarpement du Niagara et de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, aux lois, aux règlements, aux décrets en conseil, au contentieux de grande importance et aux rapports à entretenir avec le ministère du Solliciteur général et d'autres ministères et organismes extérieurs.

Le Bureau du secrétaire général

- fournit du personnel et un soutien administratif aux comités ministériels;
- est chargé de prendre les dispositions nécessaires à la tenue des réunions des comités, y compris la préparation des ordres du jour et des procès-verbaux;
- rédige les notes annuelles concernant les conflits d'intérêts.

Programme d'action positive

Le programme d'action positive offre une gamme étendue de services consultatifs et administratifs au ministère des Affaires municipales, y compris à ses bureaux régionaux, dans le but d'assurer au personnel féminin l'égalité d'accès à l'emploi. Plus particulièrement, le programme a pour objectif d'intégrer tous les modules et toutes les catégories d'emploi pour qu'on y atteigne une représentation féminine d'au moins 30 pour 100 d'ici l'an 2000, et d'assurer l'avancement des femmes dans l'échelle de classification et de diversifier les secteurs professionnels où elles sont représentées.

La séparation du ministère des Affaires municipales et du Logement en deux ministères distincts en 1985 a créé de nombreuses difficultés pour le programme. Il a fallu effectuer séparément dans chaque ministère la surveillance et le recensement relativement à la répartition par catégorie professionnelle, à la formation, au perfectionnement, au recrutement et à la promotion de la femme.

La répartition des femmes par catégorie professionnelle au ministère des Affaires municipales diffère de ce qu'elle était au ministère des Affaires municipales et du Logement. Des secteurs comme celui de la planification et de la gestion des ressources comptent maintenant une majorité féminine au ministère des Affaires municipales.

À la fin de l'exercice 1985-1986, le pourcentage du personnel féminin au ministère des Affaires municipales était de 50,9 pour 100 (soit 215 femmes sur un total de 422 employés) par rapport à 54,6 pour 100 à la fin de l'exercice 1984-1985 de l'ancien ministère. Les femmes représentent 11,8 pour 100 (soit deux employées sur 17) de l'effectif assujetti au régime de rémunération des cadres supérieurs. La disparité salariale (le revenu féminin exprimé en termes de pourcentage du revenu masculin) était de 68,9 pour 100 à la fin de l'exercice. Cela constitue un léger progrès par rapport aux 67,7 pour 100 de l'exercice précédant, à l'ancien ministère; cette hausse traduit en partie la répartition inégale de femmes gagnant un salaire élevé lors de la séparation en deux ministères.

Dans quatre des cinq secteurs inspectés au ministère des Affaires municipales et du Logement, l'embauche et l'avancement ont atteint ou dépassé les chiffres visés. Dans les secteurs où les objectifs n'ont pas été atteints, aucun concours n'a eu lieu ou aucune candidate n'avait les qualifications voulues.

En 1985-1986, le programme s'est attaché tout particulièrement à aider les femmes à accéder à des postes de cadres et des emplois liés à la technologie, où elles sont peu nombreuses. Les moyens mis en oeuvre pour promouvoir l'égalité d'accès et aider les femmes à faire carrière comprennent l'orientation professionnelle individuelle, les ateliers de perfectionnement des compétences, l'information des candidates potentielles au sujet des emplois disponibles et l'accès à une documentation éducationnelle par l'entremise d'un centre de documentation installé dans les locaux du programme.

Les consultations professionnelles et les publications rédigées et réalisées par le programme ne manquent pas d'insister sur les avantages de planifier sa carrière. L'an passé, huit employées du ministère des Affaires municipales ont profité des services de consultation. Deux nouvelles publications sur la gestion de carrière ont été imprimées et distribuées à plus de 200 employées; l'une est un guide sur la recherche d'emploi (Job Search Guide) et l'autre donne des conseils sur la rédaction d'un curriculum vitae et la préparation aux entrevues (Resume Writing and Interview Guidelines).

Le personnel du Programme d'action positive dispense une gamme complète de services consultatifs et administratifs au ministère et aux bureaux régionaux dans le but d'assurer l'égalité d'accès à l'emploi.

Le programme a cherché à accroître les compétences générales des femmes en offrant des ateliers spécialement conçus. Un atelier de trois jours sur les techniques générales de gestion a permis aux femmes débutant en gestion ou appartenant aux services de soutien d'apprendre comment passer du statut d'employée de bureau à celui de gestionnaire. Des femmes ayant accédé depuis peu à des postes d'administration, de surveillance et de la catégorie professionnelle ont été encouragées à apprendre comment créer et diriger des équipes et comment communiquer efficacement. Un atelier sur les stratégies permettant d'avancer dans sa carrière a été offert pour aider les femmes dans les catégories administratives et professionnelles et celles qui débutent en gestion. Ces femmes ont appris l'art de se présenter, d'établir des relations professionnelles et d'acquérir un pouvoir personnel, et comment gagner en assurance, en compétence et en crédibilité. Des femmes des catégories administratives et des services de soutien ont pu participer à deux jours de travail pratique portant sur l'autorité et l'art de négocier, cet atelier s'attachant à leur apprendre à résoudre des situations conflictuelles avec autant de fermeté que de tact.

Le programme entretient des rapports étroits avec les employées de chaque direction et service par l'intermédiaire de déléguées à l'Action positive élues pour deux ans. Elles sont informées des buts et des principes du programme lors d'une assemblée annuelle à laquelle 90 personnes ont assisté cette année. Des exercices ont été imaginés pour les sensibiliser davantage aux questions et activités courantes de l'Action positive et pour les munir des compétences, connaissances et ressources leur permettant d'assurer la liaison entre les employées de leur secteur respectif et le Bureau du programme d'action positive.

Le programme entretient des relations étroites avec la Direction générale de la condition féminine (DGCF) qui définit et analyse les questions et établit des principes directeurs, des programmes et la législation pour améliorer la condition féminine. Le programme fournit un rapport annuel à la direction exposant les progrès accomplis à l'égard des objectifs, de la répartition des emplois chez les femmes, du nombre et du genre de mesures visant à accélérer l'avancement professionnel, et pour signaler les carrières réussies.

Les mesures visant à accélérer l'avancement professionnel sont souvent proposées ou mises en oeuvre par le programme et continuent de porter fruit parce qu'elles permettent aux femmes d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite de leur carrière. En 1985-1986, 26 mesures d'accélération ont été adoptées au ministère des Affaires municipales; en outre, les femmes qui avaient bénéficié de mesures semblables auparavant ont réussi à entrer dans le module professionnel et à accéder à des postes de direction (adjointe de direction).

Le programme est représenté auprès du conseil d'action positive, lequel est composé des gestionnaires chargés de mener l'action positive dans la fonction publique de l'Ontario. En 1985-1986, la directrice et l'adjointe administrative ont siégé au conseil en tant que présidente et secrétaire respectivement et une agente du programme a fait partie de certains groupes de travail.

Quatre comités bénévoles ont bénéficié du soutien administratif et des conseils du programme. Le comité des publications a réalisé trois numéros du bulletin *News of Women* (NOW) qui a été distribué au personnel par les déléguées. Le comité d'action positive auprès de la Direction des subsides a organisé des séances d'information le midi au sujet de la condition féminine et de son amélioration dans le quotidien. Le comité CORE a continué de se réunir au cours de l'année et a entrepris de fixer un mandat et d'établir un plan d'action pour aider le programme à atteindre ses objectifs.

Services en français

En 1985-1986, le comité de coordination des services en français, composé des représentants de divers groupes du ministère, a continué de veiller sur la mise en oeuvre de la politique du gouvernement relative aux services en français, au sein du ministère.

Au cours de l'exercice, le comité a préparé les prévisions budgétaires pour les traductions au ministère, la formation des employés et les frais d'imprimerie en vue de satisfaire aux dispositions de la future loi sur les services en français en Ontario. Les membres du comité ont été chargés d'étudier ces sujets au sein de leur groupe. Ces renseignements ont permis au comité de préparer pour le Bureau du conseil des ministres un rapport sur les implications de la loi sur les opérations du ministère.

Le groupe des affaires municipales et celui des services de planification communautaire ont continué d'offrir des services éducatifs et consultatifs aux conseillers et aux employés municipaux francophones. Le ministère dispense aussi une aide financière aux municipalités qui offrent des services en français.

Un certain nombre de publications ont été traduites en français. De même, les communiqués de presse et les annonces publicitaires destinées aux régions de l'Ontario désignées bilingues ont été réalisés en français.

À la suite de la promulgation de la loi sur les services en français par l'Assemblée législative, le comité sera chargé de préparer un plan de mise en oeuvre qui sera soumis à la Commission sur les services en français. À cet égard, le comité demandera des renseignements aux directeurs généraux au sujet de la connaissance des deux langues chez les employés, de la nécessité de dispenser une formation et des besoins relativement à la traduction et aux publications.

Le comité de coordination des services en français veille à mettre en oeuvre au sein du ministère la politique du gouvernement en matière de services en français.